

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16M2OP001
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Basse-Normandie 2014-2020
Version	2022.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	27 juin 2023

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	5
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.	5
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	8
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013] 12	12
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 1 / 1a.....	12
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 1 / 1b.....	15
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 1 / 3a.....	20
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 1 / 3d.....	23
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 2 / 2a.....	26
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 2 / 2c.....	28
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4a.....	30
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4c.....	33
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4e.....	36
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 6c.....	38
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 6e.....	40
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - Axe 4 / 10iii	42
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU.....	44
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - Axe 4 / 10iii	45
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - Axe 4 47	47
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - Axe 7 / 9iv.....	48
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU.....	49
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - Axe 7 / 9iv	50
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - Axe 7 52	52
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 8 / 13i.....	53

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 5.....	61
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - Axe 6	63
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - Axe 6	64
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 9.....	65
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises.....	66
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance	67
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	69
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme.....	69
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	70
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	71
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER, FEDER REACT-EU et Fonds de cohésion au titre de l'objectif	73
Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU).....	73
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	74
6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	80
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	83
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	84
FONDS DE GARANTIE.....	84
<i>GARANTIE BPI.....</i>	87
FONDS DE PRET FEDER INNOVATION.....	90
<i>FONDS DE PRET INNOVATION FEDER.....</i>	92
FONDS DE PRET REBOND FEDER	95
<i>FONDS DE PRET REBOND FEDER BASSE NORMANDIE.....</i>	98
Normandie prêt participatifs	101
<i>NORMANDIE PRETS PARTICIPATIFS.....</i>	103
PRET RELANCE FEDER REACT EU NORMANDIE	106
<i>PRET RELANCE FEDER REACT EU NORMANDIE.....</i>	109
SASU NORMANDIE PARTICIPATIONS.....	112
<i>NORMANDIE PARTICIPATIONS.....</i>	115
IMPULSION DEVELOPPEMENT PHASE 2	118
<i>Impulsion développement phase 2.....</i>	119
IMPULSION DEVELOPPEMENT TRESORERIE COVID 19	122
<i>IMPULSION DEVELOPPEMENT TRESORERIE COVID 19.....</i>	123
IMPULSION DÉVELOPPEMENT.....	125
<i>IMPULSION DEVELOPPEMENT.....</i>	126
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	129
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	131
10.1. Grands projets.....	131
10.2. Plans d'action communs.....	134
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	137
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	137
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	137

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	138
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	138
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme	138
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	139
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations	139
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication.....	141
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement)	142
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	143
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	143
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	143
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	143
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes 143 <i>ATLSBS</i>	146
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant.....	148
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées	148
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013]	149
16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement).....	150
17. PROBLÈMES ENTRAUVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013].....	151
Documents	152
Résultats de la dernière validation	153

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

L'année 2022 a notamment été marquée par les révisions du programme opérationnel. 3 révisions ont été réalisées visant à :

- Intégrer une enveloppe complémentaire FEDER REACT-EU ;
- Modifier les catégories de bénéficiaires pour l'axe REACT-EU visant à ajouter les départements en tant que bénéficiaires de l'OS 3.1 dédié au numérique. Cet élargissement du public cible visait à développer les compétences transversales et numériques des jeunes mais aussi à éduquer aux médias et aux écrans ;
- Modifier la maquette financière de manière à permettre une pleine consommation des crédits et l'atteinte des objectifs pour la fin de la période de programmation et ajuster les valeurs cibles de certains indicateurs.

Le PO tel que modifié a été successivement validé par la Commission européenne les 20 avril 2022, 4 août 2022 et 22 décembre 2022.

L'année 2022 a également été marquée par la validation du programme Normandie FEDER FSE+ FTJ 2021-2027.

Avancement global de la programmation et des paiements :

Au 31 décembre 2022, 550 opérations sont programmées, représentant 356 220 261€ de fonds européens, soit 104% de la maquette. Au total, ce sont 41 862 741€ d'aide européenne qui ont été programmés en 2022, principalement sur l'axe REACT-EU. Au 31/12/2022, ces montants se répartissent ainsi :

- Le FEDER soutient 485 opérations représentant 194 923 201€ d'aide, soit 105% de l'enveloppe.
- Le FSE soutient 14 opérations, représentant 45 773 674€ d'aide, soit 110% de l'enveloppe.
- Le FEDER REACT-EU soutient 51 opérations représentant 115 523 386€ d'aide, soit 100% de l'enveloppe.

Les paiements ont progressé à un rythme élevé cette année : 64 740 723€ de crédits européens ont pu être versés en 2022. Le montant total des paiements s'élève aujourd'hui à 187 460 806€ soit 52,6% des montants programmés.

- Les paiements FEDER s'établissent à 120 311 298€ soit 61,7% des montants programmés.

- Les paiements FSE s'établissent à 36 186 140€ soit 79% des montants programmés.
- Les paiements REACT-EU s'établissent à 30 963 368 € soit 27,4% des montants programmés.

Avancement de la programmation et des paiements par axe :

L'axe 1 a soutenu 1 nouvelle opération portant le montant d'aide programmé à 78 652 223€ soit 109% de l'enveloppe de cet axe. Une opération a par ailleurs été déprogrammée. Les paiements s'établissent désormais à 43 646 364€, soit 55,5% du programmé. En 2022, la consommation de l'axe se répartit ainsi :

- Au titre de l'OS 1, 1 opération a été programmée pour un montant d'aide de 6 706 845€. Le taux de programmation sur cet OS atteint ainsi 99,7%.
- Au titre de l'OS 2 qui soutient la R&D privée, aucune opération n'a été programmée en 2022. L'accélération de paiements en 2022 a entraîné des réajustements qui expliquent la baisse des montants UE programmés. Le taux de programmation sur cet OS atteint 102,4%.
- L'OS 2bis, créé pour faire face à l'épidémie de COVID, n'a pas fait l'objet de nouvelles programmations en 2022. Le taux de programmation sur cet OS atteint 105,5%.
- Au titre de l'OS 3 aucune opération n'a été programmée en 2022. Le taux de programmation sur cet OS atteint 99,4%.

Au titre de l'OS 4 qui soutient le développement et l'internationalisation des PME, aucune opération n'a été programmée en 2022. Le taux de programmation sur cet OS est de 163%.

L'axe 2 a fait l'objet de la programmation de 4 nouvelles opérations. 3 opérations ont fait l'objet d'une déprogrammation. Le montant d'aide programmé s'élève au 31/12/2022 à 30 319 393€, soit 93% de la maquette. Au 31/12/2022, les paiements s'établissaient à 18 435 957€ soit 75,3% du programmé :

- L'OS 5, qui soutient le déploiement du très haut débit a fait l'objet d'une nouvelle programmation pour un montant d'aide de 1,98M€. 92,5% de l'enveloppe est programmée. 41 667 prises ont pu être raccordées cette année, portant à 281 682 le nombre total de prises raccordées.
- Au titre de l'OS 6 3 nouvelles opérations ont été programmées pour un montant d'aide de 1,6M€. Ces projets ont permis la mise en ligne de 170 nouveaux services et applications depuis le début de la programmation. 3 opérations ont été déprogrammées durant l'année 2022.

L'axe 3 dédié à la transition énergétique a fait l'objet de la programmation de 10 nouvelles opérations à hauteur de 5,3M€ de FEDER, portant le montant d'aide programmé à 79 470 512€, soit 107% de la maquette. 4 opérations ont en revanche fait l'objet de déprogrammations. Les paiements sur cet axe ont représenté 7 253 454€ de FEDER et s'établissaient au 31/12/2022 à 54 786 589€ € soit 69% du programmé :

- L'OS 7 qui soutient la production d'énergies renouvelables a fait l'objet de la déprogrammation d'une opération. L'OS atteint une programmation de 25 780 430€ de FEDER, soit un taux de 103,6%.

- Au titre de l'OS 8 qui soutient la réhabilitation thermique des logements sociaux, 8 nouvelles opérations ont été programmées pour un montant d'aide de 3 762 346€. Les paiements ont représenté 16 169 002€ en 2022 pour atteindre 62,2% des montants programmés.
- L'OS 9 qui soutient le développement de transports urbains propres a fait l'objet d'une nouvelle programmation à hauteur de 1,5M€ et affichait au 31/12/2022 16 926 800€ de programmation, soit 101% de l'enveloppe.
- L'OS 10 qui soutient le tourisme patrimonial a fait l'objet d'une nouvelle programmation portant le montant d'aide programmé à 7 136 994€ soit 105% de l'enveloppe.
- Au titre de l'OS 11 qui soutient la revitalisation des zones urbaines, 3 opérations ont été déprogrammées portant ainsi le montant d'aide programmé à 5 586 792€.

L'axe 4 (OS 12) n'a pas fait l'objet de nouvelle programmation. Le montant FSE programmé est stable, à 43 606 759€ de FSE et représente 110% de l'enveloppe. Les paiements sur cet axe ont représenté 10 077 917 € en 2022 et s'établissaient au 31/12/2022 à 34 424 055€, équivalent à 78,9% du montant total programmé.

L'assistance technique FEDER (axe 5) est désormais remboursée sur la base d'un taux forfaitaire. Les paiements sur cet axe s'établissaient au 31/12/2022 à 3 442 388€, soit 53 % de l'enveloppe dédiée.

L'assistance technique FSE (axe 6) est désormais remboursée sur la base d'un taux forfaitaire. Les paiements sur cet axe s'établissaient au 31/12/2022 à 1 102 739€, soit 73 % de l'enveloppe dédiée.

L'axe 7 dédié au renforcement des capacités de réponse aux crises sanitaires n'a pas fait l'objet de nouvelle programmation en 2022. Le taux de programmation s'élève à 113%. Les paiements sur cet axe s'établissaient au 31/12/2022 à 659 346€, soit 100% de l'enveloppe dédiée.

Au titre de **l'axe 8 REACT-EU**, 41 opérations ont été programmées en 2022, à hauteur de 34 920 621€ de FEDER, portant à 99,8% le taux d'aide programmé, soit 115 523 386€ de FEDER au total. Les paiements sur cet axe ont représenté 21 011 014€ et s'établissaient au 31/12/2022 à 30 963 368 € soit 28% du programmé.

Au titre de **l'axe 9**, aucune nouvelle opération n'a été programmée en 2022, le paiement de l'assistance technique étant réalisé sur une base forfaitaire. Le paiement de l'opération interviendra en 2023.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU REGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
Axe 1	Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional	<p>Dans le cadre de sa politique visant à soutenir les capacités de recherche (OS 1), l'autorité de gestion a augmenté la maquette dédiée à cet axe en 2022 afin de mieux répondre aux besoins du territoire. Ainsi, la Région a soutenu en 2022 une opération d'acquisition d'équipements scientifiques à hauteur de 6,7M€ de FEDER. Le paiement aux bénéficiaires se poursuit mais le solde des dossiers se heurte aux nombreuses demandes de prorogation d'opération visant à pallier les retards pris suite à la crise sanitaire.</p> <p>En situation de surprogrammation, l'OS 2 dédié au soutien à la RDI n'a pas soutenu de nouvelles opérations en 2022. Les paiements ont progressé en 2022 permettant de solder 26 opérations, soit 30% des dossiers programmés. A noter que des réajustements ont été réalisés au cours de l'année 2022 du fait de sous-réalisations dues à l'impact de la crise socio-économique.</p> <p>L'unique opération programmée sur l'OS 2bis destiné à renforcer les capacités de réponse à la crise a été soldée en 2021, en légère sous-réalisation.</p> <p>Aucune opération n'a été programmée en 2022 sur l'OS 3 dont le taux de programmation atteint 99,4% au 31/12/2022. 4 opérations ont été soldées en 2022 ; 3 opérations restent à solder sur cet OS en vue de sa clôture, parmi lesquels un dossier d'ingénierie financière.</p> <p>Au titre de l'OS 4, une opération en vue de l'accompagnement des TPE/PME à la transformation digitale a été déprogrammée suite aux difficultés du bénéficiaire à fournir les justificatifs attendus. Le taux de programmation de cet OS est de 163%. Une forte sous-réalisation relative à la clôture de dispositifs d'ingénierie financière est à prévoir en 2023, ce qui rapportera le taux de programmation au niveau du montant inscrit dans la V11 du PO.</p>
Axe 2	Développer l'offre numérique du territoire	<p>En matière de soutien aux projets de déploiement des réseaux de nouvelle génération fixe permettant d'augmenter la couverture en Très Haut Débit du territoire (OS 5), une nouvelle opération visant à la mise en œuvre d'une infrastructure technique d'exploitation HPC a été programmée en 2022, portée par le Centre régional informatique et d'applications numériques de Normandie (CRIANN). Il n'est pas prévu de programmer de nouvelles opérations en 2023. Le paiement de ces opérations s'est poursuivi en 2022.</p> <p>Dans le domaine des services et des usages (OS 6), 3 nouvelles opérations ont été programmées en 2022 : une nouvelle opération a été soutenue dans le cadre de l'appel à projet e-santé à hauteur de 1 500 000€ de FEDER ; deux autres opérations ont fait l'objet d'une programmation au fil de l'eau,</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>visant à accompagner les collectivités bas-normandes dans le développement de leurs services publics en ligne.</p> <p>A noter que les dates de fin de réalisation de nombreuses opérations programmées sur ces OS ont été prorogées en raison des retards pris consécutivement à la crise sanitaire.</p>
Axe 3	Faire de la Basse-Normandie une éco-région attractive	<p>S'agissant du soutien aux ENR/EMR (OS 7), aucune nouvelle opération n'a été programmée en 2022, la programmation étant déjà en situation de sursuréalisation en 2021. Au 31/12/2022, le niveau de paiement sur cet OS est de 83,8% des montants programmés. 7 opérations restent à solder en 2023.</p> <p>S'agissant de la rénovation thermique de logements sociaux (OS 8), 8 opérations, programmées dans le courant de l'année 2022, ont par ailleurs fait l'objet cette même année d'avenants pour proroger les dates de fin de réalisation et ainsi s'adapter au contexte économique qui engendre des retards dans la livraison des chantiers. En termes de paiement, 11 opérations ont été soldées en 2022. Depuis le début de la programmation, le FEDER a contribué à une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 8 402 tonnes équivalent CO2.</p> <p>Dans le domaine du développement des transports propres (OS 9), l'opération liée au Bus nouvelle génération de Cherbourg, déprogrammée en 2021, a été reprogrammée en 2022 pour se conformer aux évolutions techniques du projet. La certification s'est poursuivie en 2022 pour atteindre 80,8% des montants programmés.</p> <p>S'agissant du soutien à l'accroissement de la fréquentation touristique (OS 10), une opération a été programmée en 2022. Les paiements se sont poursuivis et s'élèvent à 47% des montants programmés. Aucune nouvelle opération n'a été programmée en 2022 au titre de la revitalisation des zones urbaines (OS 11). En revanche, des modifications repoussant la date de fin de réalisation des opérations ont été réalisées afin de permettre aux opérations de se réaliser et percevoir le soutien du FEDER, avant la clôture du PO.</p>
Axe 4	Augmenter les compétences pour favoriser l'insertion durable en emploi, en donnant la priorité aux personnes les moins qualifiées	<p>Le soutien au développement des compétences et des qualifications des personnes à la recherche d'un emploi (OS 12) repose principalement sur les marchés de formation pluriannuels portés par la Région. Ainsi, en 2019, un dernier dossier a été programmé à hauteur de 22M€ de FSE, clôturant ainsi la programmation 2014-2020 sur cet axe, aujourd'hui surprogrammé en prévision de sous-réalisation de certaines actions. Aucun nouveau dossier n'a donc été programmé en 2022.</p> <p>En termes de paiement, les montants certifiés en 2022 s'élèvent à 9,8M€, portant essentiellement sur les opérations relatives aux marchés de formation professionnelle.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
Axe 5	Assistance technique FEDER	<p>Les actions de pilotage, de gestion et de contrôle, ainsi que d'animation et de communication relevant du FEDER (OS 13) sont désormais remboursées sur la base d'un taux forfaitaire. Le versement du solde interviendra après la clôture du programme.</p> <p>Les actions de pilotage, de gestion et de contrôle, ainsi que d'animation et de communication relevant du FSE (OS 14) sont désormais remboursées sur la base d'un taux forfaitaire. Le versement du solde interviendra après la clôture du programme.</p>
Axe 6	Assistance technique FSE	Les actions de pilotage, de gestion et de contrôle, ainsi que d'animation et de communication relevant du FSE (OS 14) sont désormais remboursées sur la base d'un taux forfaitaire. Le versement du solde interviendra après la clôture du programme.
Axe 7	Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté	Aucun dossier n'a été financé en 2022 au titre de l'axe 7, créé en 2020 afin de soutenir la lutte contre la pandémie de COVID 19. L'opération financée en 2020 en vue de l'acquisition de masques à destination des agents des collectivités et des populations a été soldée en 2021. 1 762 998 masques ont pu être achetés grâce au soutien du FSE.
Axe 8	REACT-EU : soutenir une relance économique durable en Normandie	<p>Au titre de l'OS 1 visant à accélérer les investissements destinés à améliorer la résilience du système de santé en Normandie, 4 nouvelles opérations ont été programmées à hauteur de 3,4M€, parmi lesquelles le déploiement sur le territoire normand de nouvelles capacités de formation en odontologie via l'acquisition d'équipements de simulateurs.</p> <p>Au titre de l'OS 2 qui vise à soutenir les entreprises et la relance de l'économie normande, 22 opérations ont été programmées pour un montant de 6,5M€ parmi lesquelles un dispositif de prêt porté par Bpifrance au profit d'entreprises rencontrant un besoin de trésorerie lié à un projet de développement d'activité dans un contexte de reprise générale de l'économie, à hauteur d'1M€ de FEDER.</p> <p>Au titre de l'OS 3 dont l'objectif est de soutenir la transition vers une économie numérique et intelligente, le volet 2 du « pack numérique lycéen » a été programmé à hauteur de 12M€ de FEDER. Le premier volet de ce dispositif de mise à disposition d'équipement informatique à chaque lycée normand a été certifié pour partie. Le solde sera traité en 2023.</p> <p>Au titre de l'OS 4 destiné à accélérer les investissements en faveur de la transition énergétique en Normandie, 8 nouvelles opérations de création d'unités de méthanisation ont été programmées à hauteur de 7,3M€. Le paiement des aides est prévu en 2023.</p> <p>Enfin, au titre de l'OS 5 visant à soutenir le développement et la résilience des territoires, 6 nouvelles opérations tournées vers la mobilité durable et la rénovation urbaine à travers la création de pistes</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		cyclables et la réhabilitation de friches ont été programmées en 2022 pour un montant FEDER de 6,5M€.
Axe 9	REACT-EU : assistance technique REACT-EU	Les actions de pilotage, de gestion et de contrôle, ainsi que d'animation et de communication relevant de l'axe 9 REACT EU sont remboursées sur la base d'un taux forfaitaire. Le versement du solde interviendra après la clôture du programme.

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 1 / 1a

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	En transition	5 100,00		1 912,98			Les réalisations effectives ont été supérieures aux valeurs prévues dans les opérations programmées.
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	En transition	5 100,00		1 786,35			
F	IR01	Nombre d'infrastructures construites, rénovées et/ou équipées soutenues	Nombre d'infrastructures	En transition	130,00		57,00			
S	IR01	Nombre d'infrastructures construites, rénovées et/ou équipées soutenues	Nombre d'infrastructures	En transition	130,00		98,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	1 244,70	0,00	0,00	1 005,95	0,00	0,00	439,95	0,00	0,00
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	1 498,65	0,00	0,00	1 422,35	0,00	0,00	1 302,08	0,00	0,00
F	IR01	Nombre d'infrastructures construites, rénovées et/ou équipées soutenues	37,00	0,00	0,00	23,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IR01	Nombre d'infrastructures construites, rénovées et/ou équipées soutenues	87,00	0,00	0,00	71,00	0,00	0,00	63,00	0,00	0,00

(1) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	211,95	0,00	0,00	11,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	1 051,58	0,00	0,00	3 495,03	0,00	0,00	1 802,93	1 042,35	760,58
F	IR01	Nombre d'infrastructures construites, rénovées et/ou équipées soutenues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IR01	Nombre d'infrastructures construites, rénovées et/ou équipées soutenues	40,00	0,00	0,00	38,00	0,00	0,00	23,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	250,00	100,00	150,00	0,00	0,00	0,00
F	IR01	Nombre d'infrastructures construites, rénovées et/ou équipées soutenues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IR01	Nombre d'infrastructures construites, rénovées et/ou équipées soutenues	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	OS1 - Renforcer la Recherche en Basse-Normandie (notamment en équipement et en accueil de chercheurs), facteur d'attractivité et de développement économique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IS1	Nombre de personnels de R&D travaillant dans les équipements publics de recherche et de transfert de technologie	Effectifs	En transition	1 870,00	2010	3 480,00	2 329,00		Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Données 2018 définitives. (Données 2019 semi-définitives : 2 271). Le Ministère informe qu'il assimile les équipements publics de recherche et de transfert de technologie aux administrations.
IS2	DIRDA	Million d'euros	En transition	161,00	2011	292,00	177,00		Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Données 2018 définitives. (Données 2019 semi-définitives : 167 M€).

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IS1	Nombre de personnels de R&D travaillant dans les équipements publics de recherche et de transfert de technologie	1 966,00		1 910,00		1 905,00		1 811,00	
IS2	DIRDA	167,00		149,00		158,00		150,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS1	Nombre de personnels de R&D travaillant dans les équipements publics de recherche et de transfert de technologie	1 985,00		1 935,20		1 904,00		1 904,00	
IS2	DIRDA	162,00		169,30		159,00		159,00	

Axe prioritaire	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	145,00			211,00	0,00	0,00	Les réalisations effectives ont été supérieures aux valeurs prévues dans les opérations programmées.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	145,00			195,00	0,00	0,00	
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	165,00			192,00	0,00	0,00	
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	165,00			697,00	0,00	0,00	
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	10 100 000,00			7 195 676,21	0,00	0,00	
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	10 100 000,00			10 645 804,00	0,00	0,00	
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	En transition	95,00			148,00	0,00	0,00	Les réalisations effectives ont été supérieures aux valeurs prévues dans les opérations programmées.
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	En transition	95,00			137,00	0,00	0,00	
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	En transition	58,00			112,00	0,00	0,00	
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	En transition	58,00			601,00	0,00	0,00	
F	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	EUR	En transition	1 226 640,00			1 031 306,00	0,00	0,00	
S	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	EUR	En transition	1 226 640,00			1 031 306,00	0,00	0,00	
F	CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Entités	En transition	900,00			782,00	0,00	0,00	
S	CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Entités	En transition	900,00			782,00	0,00	0,00	
F	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number of items	En transition	957 297,00			1 278 550,00	0,00	0,00	

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
S	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number of items	En transition	957 297,00			1 278 550,00	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	135,00	0,00	0,00	128,00	0,00	0,00	126,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	195,00	0,00	0,00	151,00	0,00	0,00	111,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	177,00	0,00	0,00	166,00	0,00	0,00	145,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	697,00	0,00	0,00	693,00	0,00	0,00	673,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	5 148 495,21	0,00	0,00	4 564 240,00	0,00	0,00	1 926 933,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	10 645 804,00	0,00	0,00	10 149 206,00	0,00	0,00	6 719 395,00	0,00	0,00
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	73,00	0,00	0,00	70,00	0,00	0,00	58,00	0,00	0,00
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	137,00	0,00	0,00	93,00	0,00	0,00	72,00	0,00	0,00
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	37,00	0,00	0,00	33,00	0,00	0,00	23,00	0,00	0,00
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	601,00	0,00	0,00	557,00	0,00	0,00	541,00	0,00	0,00
F	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	1 031 306,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	1 031 306,00	0,00	0,00	1 031 306,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	782,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	782,00	0,00	0,00	782,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	1 278 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	1 278 550,00	0,00	0,00	1 278 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	76,00	0,00	0,00	113,00	0,00	0,00	64,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	102,00	0,00	0,00	272,00	0,00	0,00	260,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	100,00	0,00	0,00	53,00	0,00	0,00	48,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	663,00	0,00	0,00	158,00	0,00	0,00	80,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	822 321,00	0,00	0,00	1 533 614,82	0,00	0,00	794 557,85	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	5 336 232,00	0,00	0,00	4 392 837,85	0,00	0,00	3 582 557,85	0,00	0,00
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	49,00	0,00	0,00	68,00	0,00	0,00	63,00	0,00	0,00
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	65,00	0,00	0,00	143,00	0,00	0,00	126,00	0,00	0,00
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	14,00	0,00	0,00	61,00	0,00	0,00	56,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	534,00	0,00	0,00	122,00	0,00	0,00	111,00	0,00	0,00
F	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	17,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	2 225 953,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	14,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	2bis - OS2bis - Renforcer les capacités de réponse aux crises sanitaires

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
COVID	Renforcement de la capacité du système sanitaire régional à faire face aux pandémies	N/A	En transition			0,00	0,00		

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
COVID	Renforcement de la capacité du système sanitaire régional à faire face aux pandémies	0,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
COVID	Renforcement de la capacité du système sanitaire régional à faire face aux pandémies	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	OS2 - Accroître la R&D privée et la diffusion de l'innovation, notamment à travers la valorisation de la recherche publique dans les domaines de la RIS3

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IS3	DIRDE	% du PIB régional	En transition	0,88	2011	3,00	282,00		Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Le Ministère indique que les chiffres concernent les entreprises portant uniquement sur les activités de R&D menées dans la région BN par des entreprises. Données fournies en millions d'euros pour les raisons suivantes : Initialement, l'IS3 se calcule en % du PIB. Il faut donc procéder au calcul suivant : DIRDE / PIB Bas-Normand. Or, 2014 est la dernière année pour laquelle les PIB sont disponibles pour les deux anciennes régions (cf. : INSEE). Les données de DIRDE transmises pour ce RAMO sont définitives pour 2018 (315 M€) et semi-définitives pour 2019 (328M€). Il n'est pas possible de diviser ces chiffres par les PIB BN de 2017 ou 2018, ces PIB étant désormais normands.
IS4	Montant moyen de dépenses de R&D par les entreprises	Euro	En transition	3 070,00	2011	10 215,00	3 718,86		Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Le calcul a été effectué de la manière suivante : Montant de DIRDE de 2019 (donnée semi-définitive) = 328M€ / nombre d'entreprises bas normandes (au 31/12/2019) = 88 199 (source INSEE).

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IS3	DIRDE	315,00		329,00		328,00		321,00	
IS4	Montant moyen de dépenses de R&D par les entreprises	3 718,86		3 790,61		4 128,03		4 274,62	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS3	DIRDE	0,82		0,84		0,90		0,90	
IS4	Montant moyen de dépenses de R&D par les entreprises	4 334,67		3 070,00		3 070,00		3 070,00	

Axe prioritaire	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 1 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	13,00			37,00	0,00	0,00	
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	13,00			268,00	0,00	0,00	
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	13,00			0,00	0,00	0,00	
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	13,00			0,00	0,00	0,00	
F	IR02	Nombre de porteurs de projets accompagnés	Porteur de projet	En transition	1 500,00			2 098,00	0,00	0,00	
S	IR02	Nombre de porteurs de projets accompagnés	Porteur de projet	En transition	1 500,00			2 378,00	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	37,00	0,00	0,00	37,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	268,00	0,00	0,00	268,00	0,00	0,00	218,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	205,00	0,00	0,00	205,00	0,00	0,00	130,00	0,00	0,00
F	IR02	Nombre de porteurs de projets accompagnés	1 507,00	0,00	0,00	1 324,00	0,00	0,00	1 199,00	0,00	0,00
S	IR02	Nombre de porteurs de projets accompagnés	2 192,00	0,00	0,00	2 092,00	0,00	0,00	1 544,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	628,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	130,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IR02	Nombre de porteurs de projets accompagnés	628,00	0,00	0,00	312,00	0,00	0,00	230,00	94,00	136,00
S	IR02	Nombre de porteurs de projets accompagnés	21 389,00	0,00	0,00	3 150,00	0,00	0,00	680,00	40,00	40,00

(I)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IR02	Nombre de porteurs de projets accompagnés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IR02	Nombre de porteurs de projets accompagnés	600,00	366,00	234,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	OS3 - Augmenter le nombre de créations, reprises et transmissions de PME en Basse-Normandie

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IS5	Nombre annuel de création d'entreprises effectives	Entreprise	En transition	3 556,00	2012	4 408,00	12 363,00		Donnée 2020 INSEE
IS6	Nombre annuel de reprises d'entreprises	Repreneur	En transition	684,00	2012	1 433,00	0,00		Les reprises d'entreprises sont intégrées au chiffre global de créations d'entreprises. L'INSEE ne peut donc pas fournir le nombre d'entreprises reprises.
IS7	Taux de survie des entreprises à 3 ans	%	En transition	Moyenne régionale : 66,4%	2011	+ 2 points de % par rapport à la moyenne nationale pour la génération d'entreprises de 2018		73,3	Source : INSEE Taux de pérennité des entreprises créées en 2014, chiffre actualisé à 2017. Attention : il s'agit de données normandes.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IS5	Nombre annuel de création d'entreprises effectives	12 363,00		11 855,00		9 697,00		8 263,00	
IS6	Nombre annuel de reprises d'entreprises	0,00		0,00		0,00		164,00	
IS7	Taux de survie des entreprises à 3 ans		73,3		73,3		73		73

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS5	Nombre annuel de création d'entreprises effectives	8 263,00		7 680,00		7 681,00		4 130,00	
IS6	Nombre annuel de reprises d'entreprises	684,00		684,00		684,00		684,00	
IS7	Taux de survie des entreprises à 3 ans		73 %		78 %		73 %		73 %

Axe prioritaire	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 1 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	455,00			68,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	455,00			734,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	227,00			39,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	227,00			291,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	228,00			39,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	228,00			443,00			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	100 600 000,00			19 806 484,00			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	100 600 000,00			49 360 903,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	227,00			0,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	227,00			138,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	29,00			29,00			29,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	734,00			734,00			86,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	291,00			291,00			86,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	443,00			443,00			0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	6 360 903,00			6 360 903,00			6 360 903,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	49 360 903,00			49 360 903,00			6 360 903,00		

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	138,00			138,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	29,00			8,00			6,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	86,00			14,00			14,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			8,00			6,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	86,00			16,00			16,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	8,00			8,00			8,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	6 360 903,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	6 360 903,00			6 800 000,00			6 800 000,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	8,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	8,00			0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		

Axe prioritaire	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS4 - Augmenter la taille des TPE/PME à travers les projets d'innovation et d'internationalisation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IS8	Nombre d'ETI en région	Entreprise	En transition	741,00	2011	252,00	934,00		Donnée 2014 pas de données plus récentes, reprises des données des années précédentes
IS9	Nombre d'entreprises exportatrices	Entreprise	En transition	4 100,00	2012	1 663,00	1 720,00		Donnée 2014 pas de données plus récentes, reprises des données des années précédentes

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IS8	Nombre d'ETI en région	934,00		934,00		934,00		934,00	
IS9	Nombre d'entreprises exportatrices	1 720,00		1 720,00		1 720,00		1 720,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS8	Nombre d'ETI en région	1 183,00		1 183,00		741,00		741,00	
IS9	Nombre d'entreprises exportatrices	1 720,00		1 720,00		1 720,00		1 641,00	

Axe prioritaire	Axe 2 - Développer l'offre numérique du territoire
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 2 / 2a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	IR03	Nombre de prises FTTH raccordables	prises	En transition	240 000,00			281 682,00			
S	IR03	Nombre de prises FTTH raccordables	prises	En transition	240 000,00			281 682,00			
F	IR04	sites prioritaires raccordables	Sites SCORAN éducation, santé, économie	En transition	1 390,00			1 396,00			
S	IR04	sites prioritaires raccordables	Sites SCORAN éducation, santé, économie	En transition	1 390,00			1 395,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	IR03	Nombre de prises FTTH raccordables	240 015,00	0,00	0,00	207 652,00	0,00	0,00	151 345,00	0,00	0,00
S	IR03	Nombre de prises FTTH raccordables	254 942,00	0,00	0,00	229 920,00	0,00	0,00	229 920,00	0,00	0,00
F	IR04	sites prioritaires raccordables	1 396,00	0,00	0,00	1 400,00	0,00	0,00	1 396,00	0,00	0,00
S	IR04	sites prioritaires raccordables	1 395,00	0,00	0,00	1 448,00	0,00	0,00	1 448,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IR03	Nombre de prises FTTH raccordables	75 352,00	0,00	0,00	59 308,00	0,00	0,00	42 298,00	0,00	0,00
S	IR03	Nombre de prises FTTH raccordables	229 920,00	0,00	0,00	229 920,00	0,00	0,00	284 631,00	0,00	0,00
F	IR04	sites prioritaires raccordables	766,00	0,00	0,00	766,00	0,00	0,00	766,00	0,00	0,00
S	IR04	sites prioritaires raccordables	1 448,00	0,00	0,00	1 443,00	0,00	0,00	2 180,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR03	Nombre de prises FTTH raccordables	42 298,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IR03	Nombre de prises FTTH raccordables	229 929,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IR04	sites prioritaires raccordables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IR04	sites prioritaires raccordables	1 448,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Axe 2 - Développer l'offre numérique du territoire
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	OS5 - Augmenter la couverture THD du territoire

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IS10	Taux de la population couverte par le THD sur les territoires concernés	%	En transition	9,10	2013	74,20	71,00		Sources : ARCEP

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IS10	Taux de la population couverte par le THD sur les territoires concernés	65,00		50,00		49,56		49,56	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS10	Taux de la population couverte par le THD sur les territoires concernés	43,22		43,22		9,34		9,10	

Axe prioritaire	Axe 2 - Développer l'offre numérique du territoire
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 2 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	IR05	Nombre de nouveaux services mis en ligne	services applications	et En transition	170,00			206,00			
S	IR05	Nombre de nouveaux services mis en ligne	services applications	et En transition	170,00			206,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	IR05	Nombre de nouveaux services mis en ligne	170,00	0,00	0,00	39,00	0,00	0,00	37,00	0,00	0,00
S	IR05	Nombre de nouveaux services mis en ligne	235,00	0,00	0,00	194,00	0,00	0,00	201,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IR05	Nombre de nouveaux services mis en ligne	28,00	0,00	0,00	26,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
S	IR05	Nombre de nouveaux services mis en ligne	118,00	0,00	0,00	92,00	0,00	0,00	31,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR05	Nombre de nouveaux services mis en ligne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IR05	Nombre de nouveaux services mis en ligne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Axe 2 - Développer l'offre numérique du territoire
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	OS6 - Augmenter l'offre de services numériques à vocation économique, sociale et citoyenne

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IS11	Taux d'interactivité des services Web des collectivités (communes et communautés de communes)	% de services interactifs	En transition	27,00	2013	42,00	31,00		Données 2021. Enquête locale programmable dans le cadre du projet d'Observatoire Numérique régional.
IS12	Taux moyen d'usages ciblés (indicateur synthétique)	%	En transition	33,80	2013	42,00	41,88		Données 2021. Enquête locale programmable dans le cadre du projet d'Observatoire Numérique régional.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IS11	Taux d'interactivité des services Web des collectivités (communes et communautés de communes)	31,00		31,00		31,00		31,00	
IS12	Taux moyen d'usages ciblés (indicateur synthétique)	41,88		41,88		41,88		41,88	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS11	Taux d'interactivité des services Web des collectivités (communes et communautés de communes)	31,00		31,00		31,00		27,00	
IS12	Taux moyen d'usages ciblés (indicateur synthétique)	41,88		41,88		39,28		33,80	

Axe prioritaire	Axe 3 - Faire de la Basse-Normandie une éco-région attractive
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4a

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations	
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	50,00			35,62			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	50,00			65,72			Valeur 2016 erronée (erreur d'unités : MWh au lieu de MW)
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	40 000,00			38 147,66			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	40 000,00			71 830,00			Valeur 2016 erronée (erreur d'unités)
F	IR06	Surface supplémentaire aménagée conditionnant le développement de l'activité de la filière EMR	Hectare	En transition	45,00			39,00			
S	IR06	Surface supplémentaire aménagée conditionnant le développement de l'activité de la filière EMR	Hectare	En transition	45,00			39,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	19,22	0,00	0,00	14,71	0,00	0,00	4,02	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	65,72	0,00	0,00	52,57	0,00	0,00	7,16	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	24 956,20	0,00	0,00	16 201,20	0,00	0,00	2 741,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	53 059,00	0,00	0,00	40 355,00	0,00	0,00	13 109,00	0,00	0,00
F	IR06	Surface supplémentaire aménagée conditionnant le développement de l'activité de la filière EMR	39,00	0,00	0,00	39,00	0,00	0,00	39,00	0,00	0,00
S	IR06	Surface supplémentaire aménagée conditionnant le développement de l'activité de la filière EMR	39,00	0,00	0,00	39,00	0,00	0,00	39,00	0,00	0,00

(1) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	2,10	0,00	0,00	2,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	35,27	0,00	0,00	4,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	457,00	0,00	0,00	386,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	10 540,40	0,00	0,00	2 941,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IR06	Surface supplémentaire aménagée conditionnant le développement de l'activité de la filière EMR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IR06	Surface supplémentaire aménagée conditionnant le développement de l'activité de la filière EMR	39,00	0,00	0,00	39,00	0,00	0,00	39,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables : Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables : Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre : Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre : Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IR06	Surface supplémentaire aménagée conditionnant le développement de l'activité de la filière EMR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IR06	Surface supplémentaire aménagée conditionnant le développement de l'activité de la filière EMR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Axe 3 - Faire de la Basse-Normandie une éco-région attractive
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	OS7 - Augmenter et diversifier la production d'énergies renouvelables

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IS13	Production d'énergies provenant de la biomasse sèche et humide ainsi que les énergies marines renouvelables	MWh	En transition	3 210,00	2012	7 269,00	3 441,35		RAMO 2023 sur les données 2022: données Orecan 2020, comprend bois énergie, métha et chaleur fatale. En GWh

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IS13	Production d'énergies provenant de la biomasse sèche et humide ainsi que les énergies marines renouvelables	3 244,00		3 244,00		3 214,41		2 990,60	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS13	Production d'énergies provenant de la biomasse sèche et humide ainsi que les énergies marines renouvelables	3 023,00		4 002,60		4 002,60		4 002,60	

Axe prioritaire	Axe 3 - Faire de la Basse-Normandie une éco-région attractive
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4c

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique : Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	3 972,00			2 533,00		
S	CO31	Efficacité énergétique : Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	3 972,00			3 643,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre : Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	10 500,00			8 402,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre : Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	10 500,00			11 897,00		

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique : Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	1 868,00			1 537,00			828,00	
S	CO31	Efficacité énergétique : Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	3 304,00			2 669,00			2 269,00	
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre : Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	8 060,00			5 023,00			2 285,00	
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre : Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	10 384,00			9 013,00			7 774,00	

(1) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique : Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	506,00			532,00			35,00	
S	CO31	Efficacité énergétique : Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	1 583,00			1 195,00			663,00	
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre : Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	1 469,00			1 517,00			218,00	
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre : Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	4 915,00			3 615,00			2 119,00	

(1) ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique : Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00				0,00
S	CO31	Efficacité énergétique : Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	166,00				0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre : Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre : Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	457,82			0,00		

Axe prioritaire	Axe 3 - Faire de la Basse-Normandie une éco-région attractive
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	OS8 - Réduire la consommation énergétique dans le logement, avec une finalité sociale

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IS14	Ratio logements classé BBC (ou mieux) sur logement relevant de critères sociaux	% de logements	En transition	1,15	2012	9,80	1,87		

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IS14	Ratio logements classé BBC (ou mieux) sur logement relevant de critères sociaux	9,40		8,04		8,04		5,04	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS14	Ratio logements classé BBC (ou mieux) sur logement relevant de critères sociaux	5,04		5,04		1,53		1,53	

Axe prioritaire	Axe 3 - Faire de la Basse-Normandie une éco-région attractive
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	IR07	Longueur totale de lignes de TCSP nouvelles ou améliorées	kilomètre	En transition	24,80			0,00			
S	IR07	Longueur totale de lignes de TCSP nouvelles ou améliorées	kilomètre	En transition	24,80			5,32			CA de Caen-la-Mer et CUC de Cherbourg

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	IR07	Longueur totale de lignes de TCSP nouvelles ou améliorées	24,80			0,00			0,00		
S	IR07	Longueur totale de lignes de TCSP nouvelles ou améliorées	6,80			21,50			21,50		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IR07	Longueur totale de lignes de TCSP nouvelles ou améliorées	0,00			0,00			0,00		
S	IR07	Longueur totale de lignes de TCSP nouvelles ou améliorées	21,50			41,90			41,90		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR07	Longueur totale de lignes de TCSP nouvelles ou améliorées	0,00			0,00		
S	IR07	Longueur totale de lignes de TCSP nouvelles ou améliorées	21,50			0,00		

Axe prioritaire	Axe 3 - Faire de la Basse-Normandie une éco-région attractive
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	OS9 - Augmenter l'utilisation des moyens de transports propres dans les zones urbaines

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IS 15	Fréquentation sur les réseaux urbains disposant d'un TCSP	Millions de voyages	En transition	34,90	2012	40,00	8,50		Suite à la mise en place d'un nouveau contrat de délégation de service public au 1er janvier 2018, la fréquentation est désormais déterminée par les validations (alors qu'elle était précédemment calculée à partir de clés de mobilités rapportées aux ventes)
IS19	Emissions de gaz à effet de serre dues au transport	Mteq CO2	En transition	3,30	2009	2,00	0,00		

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IS 15	Fréquentation sur les réseaux urbains disposant d'un TCSP	0,00		10,38		28,29		25,83	
IS19	Emissions de gaz à effet de serre dues au transport	0,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS 15	Fréquentation sur les réseaux urbains disposant d'un TCSP	38,85		21,00		37,43		36,87	
IS19	Emissions de gaz à effet de serre dues au transport	0,00				3,30		3,30	

Axe prioritaire	Axe 3 - Faire de la Basse-Normandie une éco-région attractive
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 6c

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations	
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	En transition	820 000,00			103 590,00			
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	En transition	820 000,00			227 590,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	103 590,00			103 590,00			103 590,00		
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	153 590,00			227 090,00			153 590,00		

(1) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	103 590,00			2 331 639,00			0,00		
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	103 590,00			2 302 000,00			2 302 000,00		

(1) ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes	
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		

Axe prioritaire	Axe 3 - Faire de la Basse-Normandie une éco-région attractive
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	OS10 - Accroître la fréquentation touristique en préservant l'intégrité du patrimoine bas-normand

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IS16	Fréquentation touristique en région	Nuitées	En transition	52 200 000,00	2012	47 783 077,00	27 994 512,00		Source : Comité Régional de Tourisme de Normandie – Données 2021. Attention : Données correspondant au nombre de nuitées réalisées par les Français en séjour en ex Basse-Normandie dans des hébergements marchands et non marchands, pour motif personnel et professionnel.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IS16	Fréquentation touristique en région	24 133 200,00		28 392 000,00		29 575 000,00		42 300 000,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS16	Fréquentation touristique en région	0,00		0,00		50 500 000,00		50 100 000,00	

Axe prioritaire	Axe 3 - Faire de la Basse-Normandie une éco-région attractive
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 6e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	En transition	20,00			15,79			
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	En transition	20,00			21,34			
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	En transition	707 376,00			707 779,00			
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	En transition	707 376,00			707 779,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	9,20			9,07			8,73		
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	21,34			13,91			10,35		
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	707 376,00			707 376,00			707 811,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	707 376,00			707 376,00			707 811,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	8,73			0,00			0,00		
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	8,73			55,87			0,66		
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	54 430,00			0,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	54 430,00			324 987,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00			0,00		
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00			0,00		
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00		

Axe prioritaire	Axe 3 - Faire de la Basse-Normandie une éco-région attractive
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	OS11 - Redensifier et revitaliser et les zones urbaines en mutation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IS17	Superficie des friches industrielles en zone urbaine à réhabiliter dans la région	Hectare	En transition	610,00	2013	532,00	740,48		Source Région

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IS17	Superficie des friches industrielles en zone urbaine à réhabiliter dans la région	697,19		690,70		691,17		610,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS17	Superficie des friches industrielles en zone urbaine à réhabiliter dans la région	610,00		610,00		610,00		610,00	

Axe prioritaire	Axe 4 - Augmenter les compétences pour favoriser l'insertion durable en emploi, en donnant la priorité aux personnes les moins qualifiées
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - Axe 4 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition						73,00	42,00	31,00				5,00	1,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition					247,00	169,00	78,00					11,00	4,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition					7 324,00	3 780,00	3 544,00					252,00	264,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	57,00%	%	%	7 221,00	3 731,00	3 490,00	0,96			247,00	261,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	CO03 personnes inactives	Proportion	57,00%	%	%	38,00	18,00	20,00	0,47			3,00	1,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition					3 503,00	1 770,00	1 733,00					130,00	131,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition					4 806,00	2 215,00	2 591,00					179,00	178,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition					4 537,00	2 276,00	2 261,00					313,00	291,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition					31,00	18,00	13,00					0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition					131,00	46,00	85,00					8,00	14,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition					2 692,00	1 277,00	1 415,00					153,00	171,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021		2020		2019		2018		2017		2016	
			Hommes	Femmes										
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	10,00	3,00	10,00	7,00	2,00	6,00	3,00	3,00	3,00	1,00	7,00	7,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	22,00	4,00	29,00	31,00	39,00	17,00	20,00	8,00	3,00	2,00	19,00	5,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	290,00	308,00	658,00	679,00	787,00	787,00	372,00	432,00	305,00	196,00	551,00	387,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	288,00	307,00	654,00	672,00	781,00	781,00	367,00	428,00	299,00	192,00	536,00	368,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	2,00	1,00	2,00	4,00	1,00	3,00	2,00	1,00	2,00	1,00	4,00	6,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	156,00	216,00	285,00	272,00	473,00	410,00	236,00	275,00	108,00	94,00	201,00	155,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	208,00	288,00	524,00	617,00	671,00	752,00	321,00	428,00	67,00	71,00	124,00	121,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	41,00	81,00	371,00	421,00	672,00	679,00	144,00	188,00	225,00	143,00	316,00	248,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	1,00	1,00	4,00	4,00	0,00	0,00	2,00	0,00	9,00	7,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	1,00	4,00	10,00	15,00	17,00	23,00	0,00	7,00	4,00	6,00	3,00	8,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	17,00	53,00	232,00	250,00	355,00	398,00	78,00	109,00	144,00	101,00	181,00	180,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	2,00	3,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	24,00	7,00	2,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	449,00	372,00	116,00	119,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	443,00	362,00	116,00	119,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	2,00	3,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	145,00	147,00	36,00	33,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	100,00	113,00	21,00	23,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	187,00	204,00	7,00	6,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	2,00	1,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	3,00	8,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	111,00	151,00	6,00	2,00

Axe prioritaire	Axe 4 - Augmenter les compétences pour favoriser l'insertion durable en emploi, en donnant la priorité aux personnes les moins qualifiées
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2022						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
IS18	Participants relevant des publics prioritaires obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	Nombre (%)	IR09 Publics prioritaires (CLD, inactifs, <25 ans, >54 ans, titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire ou du 1er cycle de l'enseignement secondaire, pers. handicapées, autres pers. défavorisées)	Nombre	55,00			98,33			5 408,00	2 849,00	2 559,00	322,00	161,00	161,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021						2020							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
IS18	Participants relevant des publics prioritaires obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			5 086,00	2 688,00	2 398,00	431,00	204,00	227,00		4 655,00	2 484,00	2 171,00	963,00	476,00	487,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
IS18	Participants relevant des publics prioritaires obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			3 692,00	2 008,00	1 684,00	1 160,00	588,00	572,00		2 532,00	1 420,00	1 112,00	616,00	296,00	320,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
IS18	Participants relevant des publics prioritaires obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			1 916,00	1 124,00	792,00	387,00	230,00	157,00		1 529,00	894,00	635,00	721,00	438,00	283,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
IS18	Participants relevant des publics prioritaires obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			808,00	456,00	352,00	622,00	356,00	266,00		186,00	100,00	86,00	186,00	100,00	86,00	

Axe prioritaire	Axe 4 - Augmenter les compétences pour favoriser l'insertion durable en emploi, en donnant la priorité aux personnes les moins qualifiées
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - Axe 4 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	8 806,00			13 239,00	6 878,00	6 361,00	1,50			8,00	4,00	4,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition				6 342,00	3 391,00	2 951,00				3,00	2,00	1,00
CO03	personnes inactives	En transition	1 031,00			142,00	82,00	60,00	0,14			0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				142,00	82,00	60,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition				131,00	63,00	68,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition				3 504,00	2 159,00	1 345,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition				452,00	200,00	252,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				451,00	199,00	252,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition				2 734,00	1 489,00	1 245,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition				8 860,00	4 552,00	4 308,00				5,00	2,00	3,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition				1 918,00	982,00	936,00				3,00	2,00	1,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition				645,00	368,00	277,00				2,00	0,00	2,00
CO16	participants handicapés	En transition				1 530,00	704,00	826,00				1,00	1,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition				5 345,00	2 634,00	2 711,00				5,00	2,00	3,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition				78,00	55,00	23,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition				5 264,00	2 576,00	2 688,00				5,00	2,00	3,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition				0,00						0,00		
	Total général des participants					13 512,00						8,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021			2020			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	1 879,00	897,00	982,00	2 357,00	1 118,00	1 239,00	2 739,00	1 355,00	1 384,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	865,00	417,00	448,00	1 057,00	467,00	590,00	1 198,00	580,00	618,00
CO03	personnes inactives	En transition	42,00	33,00	9,00	40,00	22,00	18,00	17,00	7,00	10,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	42,00	33,00	9,00	40,00	22,00	18,00	17,00	7,00	10,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	11,00	7,00	4,00	17,00	6,00	11,00	5,00	3,00	2,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	521,00	295,00	226,00	693,00	375,00	318,00	734,00	437,00	297,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	73,00	27,00	46,00	93,00	39,00	54,00	100,00	52,00	48,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	73,00	27,00	46,00	93,00	39,00	54,00	100,00	52,00	48,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	404,00	194,00	210,00	435,00	225,00	210,00	572,00	271,00	301,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	1 169,00	559,00	610,00	1 561,00	728,00	833,00	1 773,00	888,00	885,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	359,00	184,00	175,00	418,00	193,00	225,00	416,00	206,00	210,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	192,00	71,00	121,00	44,00	28,00	16,00	82,00	43,00	39,00
CO16	participants handicapés	En transition	177,00	82,00	95,00	296,00	113,00	183,00	370,00	170,00	200,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	756,00	351,00	405,00	936,00	422,00	514,00	1 050,00	489,00	561,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	5,00	1,00	4,00	7,00	6,00	1,00	19,00	14,00	5,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	748,00	347,00	401,00	929,00	416,00	513,00	1 031,00	475,00	556,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		1 932,00			2 414,00			2 761,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	2 678,00	1 363,00	1 315,00	1,00	1,00	0,00	1 244,00	765,00	479,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	1 266,00	657,00	609,00	0,00	0,00	0,00	710,00	463,00	247,00
CO03	personnes inactives	En transition	17,00	7,00	10,00	0,00	0,00	0,00	12,00	5,00	7,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	17,00	7,00	10,00	0,00	0,00	0,00	12,00	5,00	7,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	24,00	11,00	13,00	0,00	0,00	0,00	33,00	15,00	18,00

CO06	moins de 25 ans	En transition	738,00	458,00	280,00	0,00	0,00	0,00	288,00	215,00	73,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	84,00	37,00	47,00	0,00	0,00	0,00	43,00	21,00	22,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	83,00	36,00	47,00	0,00	0,00	0,00	43,00	21,00	22,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	585,00	307,00	278,00	0,00	0,00	0,00	237,00	161,00	76,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	1 784,00	900,00	884,00	1,00	1,00	0,00	927,00	546,00	381,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	350,00	174,00	176,00	0,00	0,00	0,00	125,00	78,00	47,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	83,00	55,00	28,00	0,00	0,00	0,00	67,00	50,00	17,00
CO16	participants handicapés	En transition	274,00	130,00	144,00	0,00	0,00	0,00	160,00	83,00	77,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	1 007,00	484,00	523,00	1,00	1,00	0,00	555,00	326,00	229,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	17,00	10,00	7,00	0,00	0,00	0,00	10,00	8,00	2,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	990,00	474,00	516,00	1,00	1,00	0,00	545,00	318,00	227,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		2 719,00			1,00			1 289,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	1 498,00	912,00	586,00	835,00	463,00	372,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	786,00	525,00	261,00	457,00	280,00	177,00
CO03	personnes inactives	En transition	14,00	8,00	6,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	14,00	8,00	6,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	38,00	20,00	18,00	3,00	1,00	2,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	367,00	273,00	94,00	163,00	106,00	57,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	37,00	15,00	22,00	22,00	9,00	13,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	37,00	15,00	22,00	22,00	9,00	13,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	326,00	217,00	109,00	175,00	114,00	61,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	1 072,00	631,00	441,00	568,00	297,00	271,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	152,00	92,00	60,00	95,00	53,00	42,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	85,00	57,00	28,00	90,00	64,00	26,00
CO16	participants handicapés	En transition	167,00	80,00	87,00	85,00	45,00	40,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	676,00	379,00	297,00	359,00	180,00	179,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	14,00	12,00	2,00	6,00	4,00	2,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	662,00	367,00	295,00	353,00	176,00	177,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00		
	Total général des participants		1 550,00			838,00		

Axe prioritaire	Axe 4 - Augmenter les compétences pour favoriser l'insertion durable en emploi, en donnant la priorité aux personnes les moins qualifiées
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - Axe 4

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IR09	Publics prioritaires (CLD, inactifs, <25 ans, >54 ans, titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire ou du 1er cycle de l'enseignement secondaire, pers. handicapées, autres pers. défavorisées)	En transition	Participants	6 394,00			10 484,00	5 566,00	4 918,00	1,64			4,00	3,00	1,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021			2020			2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IR09	Publics prioritaires (CLD, inactifs, <25 ans, >54 ans, titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire ou du 1er cycle de l'enseignement secondaire, pers. handicapées, autres pers. défavorisées)	En transition	1 432,00	690,00	742,00	1 867,00	894,00	973,00	2 128,00	1 067,00	1 061,00	2 132,00	1 107,00	1 025,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IR09	Publics prioritaires (CLD, inactifs, <25 ans, >54 ans, titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire ou du 1er cycle de l'enseignement secondaire, pers. handicapées, autres pers. défavorisées)	En transition	1 043,00	647,00	396,00	1 229,00	782,00	447,00	649,00	376,00	273,00

Axe prioritaire	Axe 7 - Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - Axe 7 / 9iv

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022		
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition						0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00					0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021		2020		2019		2018		2017		2016	
			Hommes	Femmes										
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Axe 7 - Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2022						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	En transition	Nombre (Entités)		Nombre	1,00			1,00			1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021						2020							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	En transition	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	Axe 7 - Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - Axe 7 / 9iv

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00								

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021			2020			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00				0,00	
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00				0,00	
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00				0,00	
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00				0,00	
	Total général des participants		0,00			0,00				0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
Total général des participants			0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00		
Total général des participants			0,00			0,00		

Axe prioritaire	Axe 7 - Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - Axe 7

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	En transition	EUR	970 000,00			824 183,10	0,00	0,00	0,85			0,00	0,00	0,00
CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	En transition	Number of items	771 901,00			1 762 758,00	0,00	0,00	2,28			0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021			2020			2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	En transition	824 183,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	En transition	1 762 758,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Axe 8 - REACT-EU : soutenir une relance économique durable en Normandie
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 8 / 13i

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares		6,40			0,00	0,00	0,00	
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares		6,40			2,28	0,00	0,00	
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW		7,40			0,00	0,00	0,00	
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW		7,40			14,90	0,00	0,00	
F	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	Entreprises		200,00			0,00	0,00	0,00	
S	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	Entreprises		200,00			200,00	0,00	0,00	
F	CV34	Valeur des équipements de santé, y compris d'infrastructures, bénéficiant d'un soutien financier	€		19 703 897,00			2 485 012,00	0,00	0,00	
S	CV34	Valeur des équipements de santé, y compris d'infrastructures, bénéficiant d'un soutien financier	€		19 703 897,00			4 170 641,00	0,00	0,00	la donnée transmise en 2022 sur les données 2021 correspondait au montant total du projet Becquerel. Il s'agit d'un erreur.
F	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	EUR		50 201 395,00			0,00	0,00	0,00	
S	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	EUR		50 201 395,00			62 555 673,00	0,00	0,00	
F	IR11	Longueur totale de pistes cyclables et chemins piétonniers	Km		40,00			0,00	0,00	0,00	
S	IR11	Longueur totale de pistes cyclables et chemins piétonniers	Km		40,00			23,02	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	2,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV34	Valeur des équipements de santé, y compris d'infrastructures, bénéficiant d'un soutien financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV34	Valeur des équipements de santé, y compris d'infrastructures, bénéficiant d'un soutien financier	14 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	22 977 969,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IR11	Longueur totale de pistes cyclables et chemins piétonniers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IR11	Longueur totale de pistes cyclables et chemins piétonniers	4,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV34	Valeur des équipements de santé, y compris d'infrastructures, bénéficiant d'un soutien financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV34	Valeur des équipements de santé, y compris d'infrastructures, bénéficiant d'un soutien financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IR11	Longueur totale de pistes cyclables et chemins piétonniers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IR11	Longueur totale de pistes cyclables et chemins piétonniers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(I)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV34	Valeur des équipements de santé, y compris d'infrastructures, bénéficiant d'un soutien financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV34	Valeur des équipements de santé, y compris d'infrastructures, bénéficiant d'un soutien financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IR11	Longueur totale de pistes cyclables et chemins piétonniers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IR11	Longueur totale de pistes cyclables et chemins piétonniers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Axe 8 - REACT-EU : soutenir une relance économique durable en Normandie
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	R-EU1 - Accélérer les investissements destinés à améliorer la résilience du système de santé en Normandie

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR01	Nombre d'infrastructures construites, rénovées et/ou équipées soutenues	Nombre		63,00	2020	67,00	2,00		

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR01	Nombre d'infrastructures construites, rénovées et/ou équipées soutenues	1,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR01	Nombre d'infrastructures construites, rénovées et/ou équipées soutenues	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	Axe 8 - REACT-EU : soutenir une relance économique durable en Normandie
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	R-EU2 - Soutenir les entreprises et la relance de l'économie normande

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
CO01	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Nombre		415,00	2020	1 339,00	223,00		

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
CO01	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	152,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
CO01	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	Axe 8 - REACT-EU : soutenir une relance économique durable en Normandie
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	R-EU3 - Soutenir la transition vers une économie numérique et intelligente

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IS20	Coût total public des équipements TIC financés par REACT-EU	€		0,00	2020	50 201 395,00	62 555 673,42		

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IS20	Coût total public des équipements TIC financés par REACT-EU	22 977 969,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS20	Coût total public des équipements TIC financés par REACT-EU	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	Axe 8 - REACT-EU : soutenir une relance économique durable en Normandie
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	R-EU4 - Accélérer les investissements en faveur de la transition énergétique en Normandie

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre : diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	TeqCO2		20 883,00	2020	40 008,00	20 649,10		

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre : diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	3 161,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre : diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	Axe 8 - REACT-EU : soutenir une relance économique durable en Normandie
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	R-EU5 - Soutenir le développement et la résilience des territoires

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IS17	Superficie des friches industrielles en zone urbaine à réhabiliter dans la région	Hectare		691,00	2020	685,00	135,15		

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IS17	Superficie des friches industrielles en zone urbaine à réhabiliter dans la région	0,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS17	Superficie des friches industrielles en zone urbaine à réhabiliter dans la région	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 5

Axe prioritaire		Axe 5 - Assistance technique FEDER									
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	ISAT1	Nombre d'études ou d'évaluations menées au titre de la programmation FEDER 2014-2020	Rapport d'étude et/ou d'évaluation		11,00			0,00			
S	ISAT1	Nombre d'études ou d'évaluations menées au titre de la programmation FEDER 2014-2020	Rapport d'étude et/ou d'évaluation		11,00			5,00			
F	ISAT2	Nombre d'événements organisés dans le cadre du plan de communication 2014-2020	Evènement de communication sur le FEDER		50,00			1,00			
S	ISAT2	Nombre d'événements organisés dans le cadre du plan de communication 2014-2020	Evènement de communication sur le FEDER		50,00			1,00			
F	ISAT3	Personnel affecté à la gestion du FEDER	Equivalent temps-plein		150,00			31,00			Plus d'agents ont été employés dont les salaires sont cofinancés par l'AT que ce qui était prévu
S	ISAT3	Personnel affecté à la gestion du FEDER	Equivalent temps-plein		150,00			25,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	ISAT1	Nombre d'études ou d'évaluations menées au titre de la programmation FEDER 2014-2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISAT1	Nombre d'études ou d'évaluations menées au titre de la programmation FEDER 2014-2020	5,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00
F	ISAT2	Nombre d'événements organisés dans le cadre du plan de communication 2014-2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISAT2	Nombre d'événements organisés dans le cadre du plan de communication 2014-2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00
F	ISAT3	Personnel affecté à la gestion du FEDER	31,00	0,00	0,00	31,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISAT3	Personnel affecté à la gestion du FEDER	25,00	0,00	0,00	25,00	0,00	0,00	25,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	ISAT1	Nombre d'études ou d'évaluations menées au titre de la programmation FEDER 2014-2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISAT1	Nombre d'études ou d'évaluations menées au titre de la programmation FEDER 2014-2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	ISAT2	Nombre d'événements organisés dans le cadre du plan de communication 2014-2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISAT2	Nombre d'événements organisés dans le cadre du plan de communication 2014-2020	0,00	0,00	0,00	17,00	0,00	0,00	12,00	0,00	0,00
F	ISAT3	Personnel affecté à la gestion du FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISAT3	Personnel affecté à la gestion du FEDER	25,00	0,00	0,00	21,80	5,20	16,60	21,80	5,20	16,60

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	ISAT1	Nombre d'études ou d'évaluations menées au titre de la programmation FEDER 2014-2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISAT1	Nombre d'études ou d'évaluations menées au titre de la programmation FEDER 2014-2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	ISAT2	Nombre d'événements organisés dans le cadre du plan de communication 2014-2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISAT2	Nombre d'événements organisés dans le cadre du plan de communication 2014-2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	ISAT3	Personnel affecté à la gestion du FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISAT3	Personnel affecté à la gestion du FEDER	21,80	4,80	17,00	21,80	4,80	17,00

Axe prioritaire	Axe 6 - Assistance technique FSE
-----------------	----------------------------------

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - Axe 6

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021			2020			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - Axe 6

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ISAT4	Nombre d'études et/ou d'évaluations au titre de la programmation FSE 2014-2020		Rapports d'études et/ou d'évaluations	1,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
ISAT5	Personnel affecté à la gestion du FSE		Equivalent temps plein	12,00	1,00	2,00	38,00	4,00	14,00	3,17	4,00	7,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021			2020			2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes												
ISAT4	Nombre d'études et/ou d'évaluations au titre de la programmation FSE 2014-2020		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
ISAT5	Personnel affecté à la gestion du FSE		0,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	9,00	2,00	7,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ISAT4	Nombre d'études et/ou d'évaluations au titre de la programmation FSE 2014-2020		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
ISAT5	Personnel affecté à la gestion du FSE		4,00	1,00	3,00	4,00	1,00	3,00	1,00	0,00	

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 9

Axe prioritaire	Axe 9 - REACT-EU : assistance technique REACT-EU
-----------------	--

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	ISAT3	Personnel affecté à la gestion du FEDER	Equivalent temps-plein		27,00	18,00	9,00	0,00	0,00	0,00	
S	ISAT3	Personnel affecté à la gestion du FEDER	Equivalent temps-plein		27,00	18,00	9,00	0,00	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	ISAT3	Personnel affecté à la gestion du FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISAT3	Personnel affecté à la gestion du FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	ISAT3	Personnel affecté à la gestion du FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISAT3	Personnel affecté à la gestion du FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	ISAT3	Personnel affecté à la gestion du FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISAT3	Personnel affecté à la gestion du FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	515
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	39
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	de	2022 Cumul total	2022 Cumul - hommes	2022 Cumul - femmes	2022 Total annuel	2022 Total annuel - hommes	2022 Total annuel - femmes
Axe 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition		630,00					
Axe 1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	En transition		1 912,98					
Axe 1	F	IF	Montant total certifié des dépenses éligibles (coût total)	Euro	FEDER	En transition		154 521 060,48					
Axe 2	F	IF	Montant total certifié des dépenses éligibles (coût total)	Euro	FEDER	En transition		100 441 983,83					
Axe 2	O	IR03	Nombre de prises FTTH raccordables	prises	FEDER	En transition		281 682,00					
Axe 3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition		35,62					
Axe 3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition		2 533,00					
Axe 3	F	IF	Montant total certifié des dépenses éligibles (coût total)	Euro	FEDER	En transition		236 855 499,87					
Axe 3	O	IR06	Surface supplémentaire aménagée conditionnant le développement de l'activité de la filière EMR	Hectare	FEDER	En transition		39,00					
Axe 4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition		13 239,00	6 878,00	6 361,00	8,00	4,00	4,00
Axe 4	F	IF	Montant total certifié des dépenses éligibles (coût total)	Euro	FSE	En transition		73 066 446,64					
Axe 7	O	CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	EUR	FSE	En transition		824 183,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2021 Cumul total	2020 Cumul total	2019 Cumul total	Observations
Axe 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	515,00	209,00	813,00	
Axe 1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	En transition	1 244,70	1 005,95	228,00	
Axe 1	F	IF	Montant total certifié des dépenses éligibles (coût total)	Euro	FEDER	En transition	89 682 902,00	72 876 962,00	43 706 262,58	
Axe 2	F	IF	Montant total certifié des dépenses éligibles (coût total)	Euro	FEDER	En transition	61 024 349,00	38 142 825,00	28 258 589,04	
Axe 2	O	IR03	Nombre de prises FTTH raccordables	prises	FEDER	En transition	240 015,00	207 652,00	151 345,00	
Axe 3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	4,51	14,71	4,02	
Axe 3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	1 868,00	1 537,00	828,00	
Axe 3	F	IF	Montant total certifié des dépenses éligibles (coût total)	Euro	FEDER	En transition	183 544 410,00	160 424 056,00	83 056 361,62	
Axe 3	O	IR06	Surface supplémentaire aménagée conditionnant le développement de l'activité de la filière EMR	Hectare	FEDER	En transition	39,00	39,00	0,00	
Axe 4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	13 231,00	11 352,00	8 995,00	
Axe 4	F	IF	Montant total certifié des dépenses éligibles (coût total)	Euro	FSE	En transition	51 179 065,00	20 302 336,00	18 964 240,00	
Axe 7	O	CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	EUR	FSE	En transition	824 183,10	0,00	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
Axe 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	763,00	119,00			
Axe 1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	En transition	253,95	11,00			
Axe 1	F	IF	Montant total certifié des dépenses éligibles (coût total)	Euro	FEDER	En transition	23 189 751,00	6 083 373,00			
Axe 2	F	IF	Montant total certifié des dépenses éligibles (coût total)	Euro	FEDER	En transition	18 319 596,74	14 036 387,00			
Axe 2	O	IR03	Nombre de prises FTTH raccordables	prises	FEDER	En transition	73 352,00	59 308,00			
Axe 3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	4,80	2,10			
Axe 3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	674,00	532,00			
Axe 3	F	IF	Montant total certifié des dépenses éligibles (coût total)	Euro	FEDER	En transition	65 436 713,79	52 426 615,00			
Axe 3	O	IR06	Surface supplémentaire aménagée conditionnant le développement de l'activité de la filière EMR	Hectare	FEDER	En transition	39,00	0,00			
Axe 4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	6 256,00	3 578,00	3 577,00	2 333,00	835,00
Axe 4	F	IF	Montant total certifié des dépenses éligibles (coût total)	Euro	FSE	En transition	17 618 764,52	9 474 727,00			
Axe 7	O	CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	EUR	FSE	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
Axe 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	253,00			613,00		
Axe 1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	En transition	200			5 100,00		
Axe 1	F	IF	Montant total certifié des dépenses éligibles (coût total)	Euro	FEDER	En transition	30347521			181 023 328,00		
Axe 2	F	IF	Montant total certifié des dépenses éligibles (coût total)	Euro	FEDER	En transition	12378594			81 432 845,00		
Axe 2	O	IR03	Nombre de prises FTTH raccordables	prises	FEDER	En transition	150000			240 000,00		
Axe 3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	5			50,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
Axe 3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	600			3 972,00		
Axe 3	F	IF	Montant total certifié des dépenses éligibles (coût total)	Euro	FEDER	En transition	29353913			184 346 367,00		
Axe 3	O	IR06	Surface supplémentaire aménagée conditionnant le développement de l'activité de la filière EMR	Hectare	FEDER	En transition	35			45,00		
Axe 4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	3515			8 806,00		
Axe 4	F	IF	Montant total certifié des dépenses éligibles (coût total)	Euro	FSE	En transition	14 284 481,00			65 869 709,00		
Axe 7	O	CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	EUR	FSE	En transition				970 000,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
Axe 1	FEDER	En transition	Total	181 023 328,00	40,00%	164 667 075,21	90,96%	142 371 457,12	154 521 060,48	85,36%	293
Axe 2	FEDER	En transition	Total	81 432 845,00	40,00%	129 174 169,58	158,63%	129 689 064,79	100 441 983,83	123,34%	70
Axe 3	FEDER	En transition	Total	184 346 367,00	40,00%	255 278 638,78	138,48%	188 914 467,19	236 855 499,87	128,48%	117
Axe 4	FSE	En transition	Total	65 869 709,00	60,00%	72 908 354,15	110,69%	71 024 767,83	73 066 446,64	110,93%	10
Axe 7	FSE	En transition	Total	970 000,00	60,00%	824 183,10	84,97%	824 183,10	825 773,03	85,13%	1
Axe 8	FEDER		Total	162 561 428,00	70,00%	177 040 504,16	108,91%	132 104 055,68	49 738 052,14	30,60%	50
Axe 5	FEDER	En transition	Total	10 814 869,00	60,00%	10 801 786,11	99,88%	10 801 786,11	7 617 564,95	70,44%	5
Axe 6	FSE	En transition	Total	2 512 615,00	60,00%	2 512 615,00	100,00%	2 512 615,00	2 163 048,37	86,09%	3
Axe 9	FEDER		Total	3 854 242,00	50,00%	3 854 242,00	100,00%	3 854 242,00	659 936,01	17,12%	1
Total	FEDER	En transition		457 617 409,00	40,47%	559 921 669,68	122,36%	471 776 775,21	499 436 109,13	109,14%	485
Total	FSE	En transition		69 352 324,00	60,00%	76 245 152,25	109,94%	74 361 565,93	76 055 268,04	109,67%	14
Total	FEDER REACT-EU			166 415 670,00	69,54%	180 894 746,16	108,70%	135 958 297,68	50 397 988,15	30,28%	51
Total général				693 385 403,00	49,40%	817 061 568,09	117,84%	682 096 638,82	625 889 365,32	90,27%	550

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
Axe 1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		24	FR25	56 189 114,01	48 121 647,75	39 316 396,08	85
Axe 1	FEDER	En transition	060	01	03	07	01		24	FR25	13 766 593,04	13 888 776,37	12 381 368,54	66
Axe 1	FEDER	En transition	061	01	01	07	01		20	FR25	10 726 072,37	6 385 219,82	6 794 049,56	28
Axe 1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		24	FR25	22 246 360,25	17 350 733,12	19 732 543,50	71
Axe 1	FEDER	En transition	064	01	07	07	01		24	FR25	4 337 313,38	2 886 298,11	4 979 749,83	16
Axe 1	FEDER	En transition	066	03	07	07	03		24	FR25	57 401 622,16	53 738 781,95	71 316 952,97	27
Axe 2	FEDER	En transition	047	01	07	07	02		13	FR25	106 888 183,76	107 364 760,00	79 871 587,54	4
Axe 2	FEDER	En transition	048	01	07	07	02		13	FR25	2 757 176,04	2 719 592,69	1 719 566,96	4
Axe 2	FEDER	En transition	078	01	07	07	02		13	FR25	5 597 831,13	6 023 185,33	6 008 757,78	17
Axe 2	FEDER	En transition	079	01	01	07	02		13	FR25	745 418,11	993 943,44	727 641,50	7
Axe 2	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		13	FR25	5 976 380,14	5 954 075,45	5 857 875,44	19
Axe 2	FEDER	En transition	081	01	02	07	02		13	FR25	7 209 180,40	6 633 507,88	6 256 554,61	19
Axe 3	FEDER	En transition	001	01	03	07	06		15	FR25	13 522 787,21	10 408 702,25	11 439 909,45	15
Axe 3	FEDER	En transition	011	01	07	07	04		21	FR25	62 599 528,15	23 789 237,26	52 679 719,17	24
Axe 3	FEDER	En transition	012	01	01	07	04		21	FR25	38 172 762,64	38 172 762,64	40 357 423,26	1
Axe 3	FEDER	En transition	014	01	07	07	04		21	FR25	68 191 259,40	44 492 721,02	62 657 565,12	59
Axe 3	FEDER	En transition	036	01	01	01	04		12	FR25	3 933 475,13	3 933 475,13	3 933 475,13	2
Axe 3	FEDER	En transition	043	01	01	01	04		12	FR25	52 790 474,69	52 790 474,69	49 396 285,54	2
Axe 3	FEDER	En transition	089	01	01	01	04		24	FR25	16 068 351,56	15 327 094,20	16 391 122,20	14
Axe 4	FSE	En transition	117	01	07	07		08	21	FR25	72 908 354,15	71 024 767,83	73 066 446,64	10
Axe 7	FSE	En transition	112	01	07	07		08	20	FR25	824 183,10	824 183,10	825 773,03	1
Axe 8	FEDER		001	01	07	07	13		24	FR25	31 626 998,73	28 753 501,00	9 231 121,32	25
Axe 8	FEDER		012	01	07	07	13		21	FR25	45 653 844,83	12 467 803,76	10 976 537,36	9
Axe 8	FEDER		048	01	07	07	13		13	FR25	62 555 673,42	62 555 673,42	19 366 914,22	3
Axe 8	FEDER		053	01	07	07	13		20	FR25	20 021 616,84	17 576 885,00	10 163 479,24	5
Axe 8	FEDER		089	01	03	07	13		24	FR25	3 700 000,00	2 380 000,00	0,00	2
Axe 8	FEDER		090	01	07	07	13		12	FR25	13 482 370,34	8 370 192,50	0,00	6
Axe 5	FEDER	En transition	121	07	07	07			18	FR25	10 644 990,79	10 644 990,79	7 447 687,40	4
Axe 5	FEDER	En transition	122	01	07	07			18	FR25	156 795,32	156 795,32	169 877,55	1
Axe 6	FSE	En transition	121	01	07	07		08	18	FR25	2 512 615,00	2 512 615,00	2 163 048,37	3
Axe 9	FEDER		121	01	07	07			18	FR25	3 854 242,00	3 854 242,00	659 936,01	1

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	Axe 4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	Axe 6	0,00		0,00	

coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	Axe 7	0,00		0,00	
Coûts éligibles à un soutien au titre du FSE REACT-EU, mais soutenus par le FEDER REACT-EU	Axe 8	0,00		0,00	
Coûts éligibles à un soutien au titre du FSE REACT-EU, mais soutenus par le FEDER REACT-EU	Axe 9	0,00		0,00	

**Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER, FEDER REACT-EU et Fonds de cohésion au titre de l'objectif
Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU)**

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

1) Activités d'évaluation finalisées en 2022

Evaluation d'impact des Energies Renouvelables portant sur l'axe 3 du FEDER BN et sur l'axe 2 du FEDER HN 2014-2020 (investissement dans des installations de méthanisation et de bois énergie)

Initiée en juillet 2021, la Région Normandie a mandaté les cabinets EDATER et ECO 2 INITIATIVE pour réaliser cette étude dont les objectifs étaient :

- De comprendre si les interventions avaient effectivement contribué à l'atteinte des objectifs fixés dans les programmes et dans quelle mesure le FEDER avait contribué aux changements observés sur le territoire régional ;
- D'alimenter la mise en œuvre du futur programme FEDER 2021-2027 en Normandie.

Elle visait à mesurer l'efficacité, l'efficience, la cohérence et l'impact de ces dispositifs.

Les outils mobilisés comportaient une enquête auprès des bénéficiaires, des entretiens et un Focus group, une analyse approfondie des données de mise en œuvre, une revue de littérature et un benchmark avec 2 régions.

L'évaluation a mis en exergue les constats suivants :

Les évolutions observées en matière de capacité d'ENR peuvent être en partie attribuées aux aides du FEDER. Les projets ont été globalement acceptés par la population, même si quelques réserves et points d'alerte pour le volet méthanisation ont pu être soulevés. L'accompagnement financier est adapté aux besoins pour les investissements physiques, un peu moins pour les dépenses de fonctionnement. L'impact économique des projets liés aux ENR soutenus par le FEDER est réel et notable. Les porteurs de projets sont suffisamment informés, les principaux freins à l'engagement restant les délais trop longs de remboursement.

Les projets FEDER ont contribué aux objectifs du SRADDET en termes de développement des ENR, de diminution de la consommation de ressources fossiles et de baisse des GES. Cependant, les bénéficiaires n'ont pas conscience de toutes les plus-values environnementales des projets mis en œuvre.

L'animation régionale a favorisé l'implication des acteurs dans une démarche de transition énergétique. La mise en réseau et l'animation ont contribué :

- À développer les connaissances sur la gestion durable des ressources (approvisionnement, gisement) dans une logique de développement des ENR ;
- À mettre en place des outils d'observation, d'évaluation et de suivi favorisant le changement de pratiques.

La méthanisation présente des externalités positives (valorisation d'effluents agricoles, traitement de certains déchets).

Les projets FEDER ont mobilisé et valorisé les ressources en bois locales.

Au total, 21 recommandations ont été proposées autour des thématiques suivantes :

- Animation, communication et mise en œuvre (mieux accompagner les porteurs avec des réunions individuelles supplémentaires ; effectuer un travail de cadrage juridique en amont avec les porteurs ; accroître la communication globale dès le lancement du projet ...)
- Méthanisation (clarifier les critères de processus dans le cahier des charges ; intégrer l'acceptabilité sociale et territoriale...)
- Bois (Améliorer la connaissance et le suivi des plans d'approvisionnement ; renforcer l'instance de pilotage...)
- Stratégie 2127 (Valoriser les objectifs sociétaux ; intégrer les équipements de distribution de l'assiette éligible).

Au cours de l'année 2022, un 1er COPIL a été organisé le 10/01/2022 pour présenter les premiers résultats de l'étude issus du rapport intermédiaire. Un 3ième COTECH (le 04/02/2022) et un 2ième COPIL (le 04/03/2022) se sont tenus pour présenter les conclusions du rapport final et débattre des pistes de recommandations. L'étude s'est achevée en avril 2022 avec la rédaction de la synthèse communicante.

Evaluation d'impact du FEDER Numérique pour l'appui à la transformation numérique des acteurs et des territoires en Normandie

Initiée à l'été 2021, la Région Normandie a mandaté les cabinets EDATER et OCALIA pour réaliser cette étude qui porte sur la programmation FEDER 2014-2020 en matière de numérique (axe 2, OS 5 et 6 du PO FEDER de Basse-Normandie et axe 1, OS 1.4 et 1.5 du PO FEDER de Haute-Normandie).

Elle répond à deux objectifs principaux :

- Analyser l'impact du FEDER Numérique et sa mise en œuvre sur l'atteinte des priorités régionales et européennes en matière de transformation numérique ;
- Construire des recommandations visant améliorer l'action de la Région au travers du FEDER et disposer d'orientations pour la programmation 20212027.

Les registres évaluatifs de l'efficacité, de l'efficience, de l'impact, de la pertinence et de la cohérence ont été privilégiés.

Les investigations menées se sont appuyées sur une analyse documentaire et de données ; plus d'une quinzaine d'entretiens ; une enquête en ligne auprès des bénéficiaires ; deux focus groups avec les partenaires de la Région ; un *benchmark* avec deux autres Régions ; un atelier recommandations.

L'évaluation a mis en exergue les constats suivants :

Les stratégies numériques sont pertinentes au regard des enjeux identifiés, même si des besoins restent encore à couvrir dans certains domaines. Les stratégies numériques des programmes européens et les autres schémas ou plans régionaux sont cohérents entre eux. Au sein des PO FEDER 2014-2020, la thématique numérique est bien complémentaire des autres thématiques.

En termes de mise en œuvre, l'évaluation a souligné la communication efficace et l'accompagnement de qualité de la part des services de la Région. Elle note que le renforcement des dispositifs existants de gestion, d'animation et de communication est à maintenir.

Pour ce qui est de l'efficience, les conclusions de l'évaluation sont plus prudentes en raison de la difficulté à obtenir, auprès des porteurs de projets, certaines données nécessaires. La complexité d'instruction des dossiers est cependant relevée.

L'évaluation souligne que le FEDER est un réel levier financier, qui produit un effet déclencheur et accélérateur pour les projets. Elle rappelle également l'efficacité des actions entreprises, au vu des indicateurs de suivi en matière de déploiement du THD, de services et d'usages numériques.

Enfin, en termes d'impact, les projets financés et les partenaires impliqués témoignent de la contribution effective du FEDER à la transformation numérique des acteurs et du territoire. Cette transformation, notamment en termes de services et d'usages, n'est toutefois pas achevée et pourrait s'accélérer à l'aune de la programmation 2021-2027.

Au total, neuf recommandations ont été proposées sur deux thématiques :

- L'optimisation de la cohérence (et de la pertinence) du futur PO 2021-2027 au regard des évolutions du contexte ;
- L'amélioration des modalités de mise en œuvre des mesures dédiées au numérique.

Au cours de l'année 2022, un 1er COPIL a été organisé le 13 janvier 2022 pour présenter les principaux constats de la phase 1 et le rapport intermédiaire. Un 3ème COTECH et un 2nd COPIL ont eu lieu au mois de mars 2022 afin de débattre des recommandations de l'évaluation et du rapport final. Les livrables

ont ensuite été finalisés et la synthèse rédigée. L'évaluation s'est ainsi achevée au cours du 2ème trimestre 2022.

2) Description des activités d'évaluation démarrées au cours de l'année 2022 :

Evaluation d'impact du FSE et de l'IEJ sur l'emploi et la formation – Programmation opérationnelle 2014-2020

La Région Normandie a mandaté le consortium rassemblant les cabinets TERITEO et SAULEA pour réaliser cette pour un montant de 59 850 € HT, soit 71 820 € TTC. Le marché a été notifié le 17 novembre 2022.

Le périmètre de l'évaluation porte sur les deux PO des ex-régions HN et BN et est circonscrit à :

- L'axe 5 (OT 8 IEJ) + Axe 6 (OT 10) du PO Haute-Normandie
- L'axe 4 (OT 10) du PO Basse-Normandie

L'évaluation vise à identifier les effets des actions menées sur l'élévation des compétences, la création de parcours vers l'emploi et l'innovation pédagogique, à mesurer l'impact des contraintes pesant sur les choix de programmation et à en extraire des enseignements pour améliorer la mise en œuvre du nouveau programme européen FEDER FSE + FTJ 2021-2027.

Une réunion de lancement s'est tenue le 7 décembre 2022 pour cadrer les attentes, préciser la méthodologie d'intervention proposée et envisager les modalités de collecte des données. Les travaux seront menés sur l'année 2023.

Evaluation d'impact de l'approche territoriale (PO FEDER 2014-2020)

La Région Normandie a mandaté le consortium rassemblant les cabinets TERITEO et ASTER EUROPE CONSEIL pour réaliser cette mission d'un montant de 48 375 € HT, soit 58 050 € TTC. Le marché a débuté à sa notification le 21 juin 2022.

L'évaluation porte sur les deux PO des ex-Régions et est circonscrit aux :

- OS 4.1 et 4.2 du PO Haute-Normandie ;
- OS 11 et 3 du PO Basse-Normandie.

L'évaluation vise, d'une part, à analyser l'efficacité, l'efficience, l'impact et, dans une moindre mesure, la pertinence des dispositifs d'aide liés aux OS susmentionnés. D'autre part, elle vise à construire des

recommandations pour améliorer l'action de la Région au travers du FEDER et disposer d'orientations pour la mise en œuvre de la programmation 2021-2027.

Une réunion de lancement s'est tenue début juillet 2022 et un premier comité technique (COTECH) début septembre 2022. Cela a donné lieu à la réalisation d'une note de cadrage et d'un bilan physico-financier de la programmation.

Suite à cela, l'étape d'investigations et le travail de terrain se sont déroulés en mobilisant une variété d'outils quantitatifs et qualitatifs. Un second COTECH (novembre 2022) et un premier comité de pilotage (COPIL) organisé début décembre 2022 ont permis de valider le rapport intermédiaire et de clore la phase 1.

La phase 2, consacrée à l'élaboration des recommandations et à la rédaction du rapport final, a débuté en 2023. Le troisième COTECH a été organisé en février et le second COPIL est programmé en avril 2023.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Impact des crises successives sur la mise en œuvre du programme opérationnel

L'année 2022 était constitutive d'attentes fortes de la part de l'autorité de gestion en termes de consommation des crédits européens. La crise socio-économique qui a succédé à la pandémie du COVID 19 avait en effet déjà lourdement perturbé la mise en œuvre du programme opérationnel et contraint beaucoup de porteurs de projets en 2021 à solliciter des demandes de modification des dates de fin de réalisation de leurs opérations, pâtissant de difficultés d'approvisionnement des matériaux, de problématiques de gestion des ressources humaines, etc.

Aux difficultés considérables auxquelles les bénéficiaires et porteurs de projets ont été confrontés, du fait des conséquences exceptionnelles de la crise sanitaire, s'est ajoutée en février 2022 l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie. L'inflation importante des coûts des matières premières, de l'énergie comme des matériaux de construction qui en résulte a fortement affecté la capacité des porteurs de projets et des collectivités à tenir leurs engagements en termes de délai de réalisation des opérations, alors que les systèmes économiques et de santé avaient déjà été très touchés par la crise du COVID 19. De fait, un certain nombre de projets, notamment de rénovation énergétique, ont fait l'objet de modifications de leur plan de financement pour tenir compte de l'inflation ; de nouvelles modifications relatives aux dates de fin de réalisation des opérations ont été également réalisés pour s'adapter aux délais d'approvisionnement.

Dans ce contexte, l'Autorité de gestion constate également une augmentation des situations de sous-réalisation des projets soutenus par les fonds européens, dont les bénéficiaires déclarent donc moins de dépenses ou des livrables moins nombreux que prévu. Malgré la surprogrammation anticipée par l'Autorité de gestion à fin 2022, ces difficultés, si elles se poursuivent et s'amplifient, pourraient avoir des conséquences sur le niveau de consommation de la maquette FEDER au moment de la clôture voire sur l'atteinte des cibles de performance du programme. Pour faire face à cette perspective, l'Autorité de gestion a poursuivi en 2022 la programmation d'opérations soutenues par le FEDER, dans la limite des contraintes imposées par les dates de fin d'éligibilité des dépenses au 31/12/2023.

Problématiques liées au système d'information :

Parallèlement aux crises successives qui ont émaillé la gestion des programmes opérationnels 2014-2020, la Région Normandie a subi une cyber-attaque le 9 décembre 2022 qui a paralysé son système informatique, empêchant notamment l'autorité de gestion à réaliser un appel de fonds issus de la certification de dossiers FSE. Les paiements aux bénéficiaires ont été stoppés à cette date et ont pu reprendre dans le courant du premier trimestre 2023. Cependant, les impacts de la cyberattaque sont encore prégnants à la date de soumission du présent rapport à la Commission européenne : reprise des dossiers traités hors système d'information, accumulation des CSF à valider au sein des Autorités de certification, etc. Même si l'AG avait anticipé la charge importante liée à la clôture du programme au travers de plusieurs campagnes de recrutements de renforts de ses équipes, l'Autorité de gestion anticipe

une forte concentration des paiements à réaliser sur le deuxième semestre 2023, du fait des impacts de la cyberattaque et des retards de mise en œuvre des opérations par les bénéficiaires.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

Sans objet

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Cf. Résumé à l'attention des citoyens en annexe

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	1 550 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	15 avr. 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	FONDS DE GARANTIE
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	EPIC FRANCE 27-31 AVENUE DU GENERAL LECLERC 94 710 MAISONS ALFORT
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution à un autre organisme de droit public ou privé

7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Oui
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Banque ou établissement public
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	

11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	EPIC FRANCE 27-31 AVENUE DU GENERAL LECLERC 94 710 MAISONS ALFORT
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Attribution directe d'un marché à des banques ou établissements publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	13 déc. 2019
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	3 875 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 550 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 550 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	3 100 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	775 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	775 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	2 325 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	2 325 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	50 218,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	50 218,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux	

conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	GARANTIE BPI
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Garantie
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	3 311 997,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 324 799,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	2 766 197,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 106 479,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 106 479,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	1 659 718,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
26. Valeur totale des prêts effectivement payés aux bénéficiaires finaux en lien avec les contrats de garantie signés (en EUR)	27 772 452,00
26.1. Valeur totale des nouveaux instruments de financement par l'emprunt créés par l'initiative PME [art. 39, paragraphe 10, point b) du RPDC]	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	78
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	61
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	27
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	27
29.2.1. dont micro-entreprises	25
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	

33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	7,14
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	24,70
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	17 904,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes	0,00

surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	2 325 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	2 325 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	2 325 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	<i>CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	45,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	52,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	<i>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</i>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	1 600 000,00

4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	15 avr. 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	FONDS DE PRET FEDER INNOVATION
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	EPIC BPI FRANCE 27-31 AVENUE DU GENERAL LECLERC 94 710 MAISONS ALFORT
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution à un autre organisme de droit public ou privé
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	

9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Banque ou établissement public
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	EPIC BPI FRANCE
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	EPIC BPI FRANCE 27-31 AVENUE DU GENERAL LECLERC 94 710 MAISONS ALFORT
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Attribution directe d'un marché à des banques ou établissements publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	6 déc. 2019
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	4 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 600 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 600 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	

14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	2 000 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	800 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	800 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 200 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 200 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	20 088,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	20 088,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	FONDS DE PRET INNOVATION FEDER
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	2 081 520,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	832 608,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties,	1 811 520,00

engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	724 613,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	724 613,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	1 086 907,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	7
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	7
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	7
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	7
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	5 880 370,41
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 248 907,15
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	4 631 463,26
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,00

39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	9,02
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	2 400 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en	0,00

œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	1 200 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 200 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	25,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	5,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	2 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	15 avr. 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	FONDS DE PRET REBOND FEDER
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	EPIC BPIFRANCE 27-31 AVENUE DU GENERAL

	LECLERC 94710 MAISONS ALFORT
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution à un autre organisme de droit public ou privé
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Banque ou établissement public
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	BPIFRANCE
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Attribution directe d'un marché à des banques ou établissements publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	16 juil. 2020
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	5 300 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	2 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	4 640 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	2 640 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	2 640 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00

17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	FONDS DE PRET REBOND FEDER BASSE NORMANDIE
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	5 299 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 999 623,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	5 299 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 999 623,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 999 623,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	3 299 377,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	122
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	122
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	122
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	122
29.2.1. dont micro-entreprises	68

29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	3 299 377,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	3 299 377,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,65
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	2,65
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	2,65
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Non
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00

37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	3 300 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	3 300 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	3 300 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	106,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	94,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des

	entreprises les moteurs du développement régional
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	20 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	15 avr. 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Normandie prêt participatifs
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	2 ESPLANADE ANTON PHILIPPS 14460 COLOMBELLES
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non

9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Normandie prêt participatifs
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	2 ESPLANADE ANTON PHILIPPS 14460 COLOMBELLES
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	IN HOUSE
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	11 août 2021
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	20 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	20 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	20 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00

14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	20 000 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	20 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	20 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	0,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	0,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	NORMANDIE PRETS PARTICIPATIFS
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	8 240 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	8 240 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou	8 240 000,00

autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	8 240 000,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	8 240 000,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	36
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	36
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	36
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	36
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	0,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	1,00
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	8 240 000,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	0,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00

IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	150,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	36,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 8 - REACT-EU : soutenir une relance économique durable en Normandie
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	13 - Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	1 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	15 déc. 2020
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	PRET RELANCE FEDER REACT EU NORMANDIE
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	BPIFRANCE 27-31 AVENUE DU GENERAL LECLERC 94710 MAISONS ALFORT
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non

7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution à un autre organisme de droit public ou privé
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre	Banque ou établissement public

d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	BPI FRANCE
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Attribution directe d'un marché à des banques ou établissements publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	24 janv. 2023
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	3 500 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	3 000 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	500 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	500 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	2 500 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	2 500 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00

18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	PRET RELANCE FEDER REACT EU NORMANDIE
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	0
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0

29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	3,50
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00

36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	2 500 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	2 500 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	2 500 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CV23 - Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	50,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	6 880 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	15 avr. 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	SASU NORMANDIE PARTICIPATIONS
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	2 Esplanade Anton Philips 14460 COLOBELLES
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	

8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Oui
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	Prise de participation
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	SASU NORMANDIE PARTICIPATIONS
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	2 Esplanade Anton Philips 14460 COLOMBELLES

12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	in-house
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	2 juin 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	17 200 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	6 880 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	6 880 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	16 317 063,43
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	6 526 825,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	6 526 825,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	9 790 238,43
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	9 790 238,43
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	

21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	NORMANDIE PARTICIPATIONS
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	16 317 063,43
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	6 526 825,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	16 317 063,43
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	6 526 825,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	6 526 825,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	9 790 238,43
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	35
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	35
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	28
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	28
29.2.1. dont micro-entreprises	7
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	

38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	67 408 918,99
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	9 790 238,43
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	57 618 680,56
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	7,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	11,33
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	12 270 156,23
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	14 214,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie	0,00

de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	18 600 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	14 000 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	14 000 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	60,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	35,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional

2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. <i>Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</i>	<i>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</i>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	4 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	15 avr. 2015
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	IMPULSION DEVELOPPEMENT PHASE 2
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Abbaye-aux-Dames Place Reine Mathilde CS 50523 14035 CAEN Cedex 1
7. modalités de mise en œuvre	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Accomplissement direct des tâches d'exécution, dans le cas d'un instrument financier consistant uniquement en prêts ou garanties [conformément à l'article 38, paragraphe 4, point d), du RPDC]
8. Type d'instrument financier	Gestion directe
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme accomplissant directement des tâches d'exécution
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Région Normandie
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Abbaye-aux-Dames Place Reine Mathilde CS 50523 14035 CAEN Cedex 1
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Impulsion développement phase 2
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	1 572 580,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	629 032,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	1 572 580,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	629 032,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	629 032,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	943 548,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	

27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	8
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	8
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	8
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	8
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	6 516 709,29
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 183 548,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	5 333 161,29
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	3,39
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	11,36
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Non
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	

VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	29 000 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	9 520 000,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	29,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	26,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	2 956 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	

4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	15 avr. 2015
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	IMPULSION DEVELOPPEMENT TREORERIE COVID 19
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE CS 50523 14035 CAEN CEDEX 1
7. modalités de mise en œuvre	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Accomplissement direct des tâches d'exécution, dans le cas d'un instrument financier consistant uniquement en prêts ou garanties [conformément à l'article 38, paragraphe 4, point d), du RPDC]
8. Type d'instrument financier	Gestion directe
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé;	Organisme accomplissant directement des tâches d'exécution

autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	REGION NORMANDIE
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE CS 50523 14035 CAEN CEDEX 1
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	IMPULSION DEVELOPPEMENT TRESORERIE COVID 19
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	3 235 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 588 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	3 235 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 588 000,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 588 000,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	647 000,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	34
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	34
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	34
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	34
29.2.1. dont micro-entreprises	0

29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	647 000,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	647 000,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	3,33
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	1,25
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Non
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00

IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	29,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	26,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	29 000 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	9 520 000,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	9 309 548,40
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	15 avr. 2015
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	IMPULSION DÉVELOPPEMENT
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Abbaye-aux-Dames Place Reine Mathilde CS 50523 - 14035 Caen Cedex 1
7. modalités de mise en œuvre	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la	Accomplissement direct des tâches d'exécution, dans le cas d'un instrument

responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	financier consistant uniquement en prêts ou garanties [conformément à l'article 38, paragraphe 4, point d), du RPDC]
8. Type d'instrument financier	Gestion directe
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme accomplissant directement des tâches d'exécution
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Région Normandie
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Abbaye-aux-Dames Place Reine Mathilde CS 50523 - 14035 Caen Cedex 1
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	IMPULSION DEVELOPPEMENT
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt

24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	2 639 636,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 055 854,40
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	2 639 636,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 055 854,40
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 055 854,40
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	1 583 781,60
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	5
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	5
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	5
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	5
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	25 106 484,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	5 300 000,00

38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	19 806 484,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	0,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	24,78
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Non
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	30 juin 2020
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	406 574,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	406 574,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
<i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i>	<i>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	70,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	5,00

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT A PRESENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLEGES: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU REGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	Etat d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	Etat d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	-------------------------------------	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional
-----------------	--

--

Axe prioritaire	Axe 2 - Développer l'offre numérique du territoire
-----------------	--

--

Axe prioritaire	Axe 3 - Faire de la Basse-Normandie une éco-région attractive
-----------------	---

--

Axe prioritaire	Axe 4 - Augmenter les compétences pour favoriser l'insertion durable en emploi, en donnant la priorité aux personnes les moins qualifiées
-----------------	---

--

Axe prioritaire	Axe 5 - Assistance technique FEDER
-----------------	------------------------------------

--

Axe prioritaire	Axe 6 - Assistance technique FSE
-----------------	----------------------------------

--

Axe prioritaire	Axe 7 - Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
-----------------	---

--

Axe prioritaire	Axe 8 - REACT-EU : soutenir une relance économique durable en Normandie
-----------------	---

--

Axe prioritaire	Axe 9 - REACT-EU : assistance technique REACT-EU
-----------------	--

--

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées,

et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
Axe 3	76 661 252,26	103,96%
Axe 8	41 395 350,76	36,38%
Total	118 056 603,02	34,46%

--

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

--

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU REGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNEES PEUVENT ETRE INCLUSES DANS LE RAPPORT A PRESENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNEES REQUISES DANS LE RAPPORT PRESENTE EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIEME ALINEA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU REGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Le territoire Bas-Normand est impliqué dans la stratégie maritime atlantique.

L'évaluation du plan d'action à mi-parcours de la stratégie maritime atlantique réalisé en 2017 a conclu à une augmentation à la fois du nombre de projets maritimes (plus 1 200) et des investissements (près de 6 Mds€) auxquels ont contribué les fonds européens, la Banque européenne d'investissement et d'autres sources de financements nationales, régionales et privées.

12 projets bas-normand soutenus par le FEDER contribuent à ce plan d'action à hauteur de 16,640M€ (soit 45,12 M€ en coût total éligible).

Exemples de projets contribuant à la stratégie

- Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation

L'évaluation a mis en exergue 500 projets liés à la promotion de l'esprit d'entreprise et de l'innovation dans la région de l'Atlantique, ce qui représente en termes d'investissements environ 750M€. Le PO bas-normand compte 3 projets sur cette priorité représentant un coût total de 2 667 378 € (283 345 € de FEDER).

- Projet MOBIDIC : Les mollusques bivalves comme indicateurs de la contamination des masses d'eau par les protozoaires parasites
- Financement des actions de diffusion et de transfert de technologie du centre de technologies en corrosion, corrosion marine et biocorrosion
- Projet « Etat des lieux de la culture de l'huître plate, *Ostrea edulis* en Normandie » - GIP LABEO

- Protéger, sécuriser et améliorer l'environnement côtier et marin

Environ 500 projets pour un investissement d'environ 2,1 Mds€ sont liés à la protection, à la sécurité et au développement de l'environnement dans la région atlantique. 6 projets soutenus en Basse-Normandie ont été répertoriés pour un coût total éligible de 40,699 M€ dont 15,083M€ de FEDER :

- Projet PASEAFIC : Détermination de systèmes antifouling présentant un impact environnemental réduit tout en assurant une protection efficace
- Synthèse des connaissances sur la dynamique du littoral du Débarquement et étude de l'état de conservation de la batterie de Longues et du port artificiel Winston Churchill – Région Normandie
- Plan de paysages des sites du Débarquement – Région Normandie

- Constitution des terre-pleins portuaires EMR en grande rade de Cherbourg - SMO PORTS NORMANDS ASSOCIES

- Projet MANCHE 2021 : mutualisation et développement des recherches concernant de manière directe ou indirecte l'espace Manche et son littoral en utilisant une approche intégrée multidisciplinaire

- Projet ALGRIPLAST : valorisation de dérivés et coproduits d'algues, céréales et légumes pour applications biodégradables en économie circulaire

- Améliorer l'accessibilité et la connectivité

Une centaine de projets, d'une valeur de 2,4Mds€, visent à améliorer l'accessibilité et la connectivité, dont un projet soutenu par le FEDER :

- Projet One4you : développement de nouveaux systèmes d'information de gestion, de contrôle, de ciblage et de surveillance des chaînes logistiques. Il s'agit d'une nouvelle génération de plateforme collaborative de nouvelle génération pour fluidifier et sécuriser l'ensemble de la chaîne logistique et notamment maritime.

- Créer un modèle de développement régional durable et propice à l'intégration sociale

Environ 100 projets ont visé un développement régional inclusif, avec un investissement de 360M€. En Normandie, 1 projet concernant la stratégie maritime atlantique a été soutenu dans le cadre du PO bas-normand. Il s'agit de la promotion du Mont Saint Michel pour un coût total éligible de 245 000 € (soit une subvention de 100K€).

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

Priorité(s) et objectif(s) pour lesquels le programme est pertinent:

	Priorité	Objectif
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.1 - Partage des connaissances entre les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les centres de recherche
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.2 - Renforcement de la compétitivité et des capacités d'innovation dans l'économie maritime de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.3 - Encourager l'adaptation et la diversification des activités économiques en favorisant le potentiel de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.1 - Renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.2 - Exploration et protection des eaux marines et des zones côtières
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.3 - Gestion durable des ressources marines
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.4 - Exploitation du potentiel des énergies renouvelables de l'environnement marin et côtier de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	3 - Améliorer l'accessibilité et la connectivité	3.1 - Promouvoir la coopération entre les ports
<input type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.1 - Favoriser une meilleure connaissance des défis sociaux dans la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.2 - Préserver et promouvoir le patrimoine culturel de l'Atlantique

Actions ou mécanismes utilisés pour mieux lier le programme avec l'ATLSBS

A. Les coordonnateurs des stratégies relatives aux bassins maritimes (principalement les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs des domaines stratégiques et/ou les coordonnateurs des objectifs ou les membres) participent-ils au comité de suivi du programme?

Oui Non

B. Dans les critères de sélection, des points supplémentaires ont-ils été attribués aux mesures spécifiques visant à soutenir l'ATLSBS?

Oui Non

C. Le programme a-t-il investi des fonds de l'UE dans l'ATLSBS?

Oui Non

Montant approximatif ou exact en EUR investi dans l'ATLSBS:

FEDER	16 166 000,00
FC	
FSE	
Feader	
FEAMP	
tous les autres fonds	
nom de «tous les autres fonds»	sans objet

D. Résultats obtenus en rapport avec l'ATLSBS (sans objet pour 2016)

cf. éléments mentionnés dans la partie dédiée (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU REGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU REGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'attention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	12 juin 2023			Résumé à l'attention des citoyens BN		

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 364,71 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4e, indicateur: IR07, catégorie de région: T, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.56	Dans le tableau 3B, la somme de CO02, CO03, CO04 et CO05 est inférieure au nombre d'entreprises bénéficiaires d'un soutien (CO01) ($0 < 515$).